

# RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



## SOMMAIRE

<b>TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE.....</b>	<b>5</b>
<b>LE SCHEMA DIRECTEUR DECHETS 2021-2030 .....</b>	<b>6</b>
<b>L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>9</b>
<b>L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO.....</b>	<b>10</b>
1. LES RESSOURCES HUMAINES .....	10
2. ORGANISATION DE LA REGIE DE COLLECTE.....	11
2.1 L'EQUIPE DE LA COLLECTE .....	11
2.2 RESSOURCES MATERIELLES .....	11
3. SERVICE DÉCHETTERIE ET TRANSPORT MULTIBENNES.....	12
3.1 LES DECHETTERIES .....	12
3.2 L'EQUIPE DES DECHETTERIES ET DU TRANSPORT MULTIBENNES .....	12
3.3 RESSOURCES MATERIELLES .....	13
<b>PRÉVENTION DES DÉCHETS ET PROSPECTIVE.....</b>	<b>14</b>
1. L'EQUIPE PREVENTION .....	14
2. LE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	15
3. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS) .....	17
3.1 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE .....	17
3.2 LE LOMBRICOMPOSTAGE .....	18
3.3 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ .....	18
3.4 LE RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS.....	20
4. LE TRI DE EMABALLAGES MENAGERS ET DU VERRE .....	21
<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE .....</b>	<b>22</b>
1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES .....	22
1.1 EN PORTE-À-PORTE.....	22
1.2 EN APPORT VOLONTAIRE .....	24
2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	25
2.1 EN PORTE-À-PORTE.....	25
3. EN APPORT VOLONTAIRE .....	25
4. COLLECTE DES TEXTILES.....	29
5. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES .....	30
6. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES .....	31
6.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2021.....	31
6.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS .....	32



6.3	LA FREQUENTATION DES SITES .....	32
6.4	CONTRÔLE D'ACCÈS .....	34
	<b>LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS.....</b>	<b>35</b>
1.	DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS .....	35
1.1	TONNAGES GÉNÉRAUX .....	35
1.2	QUANTITÉS COLLECTÉES PAR HABITANTS .....	36
1.3	<b>TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE/APPORT VOLONTAIRE .....</b>	<b>37</b>
2.	<b>TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES .....</b>	<b>38</b>
	<b>TONNAGES PAR SITE :</b> .....	39
	<b>TONNAGES DES ARTISANS :</b> .....	39
F-	<b>LE TRAITEMENT DES DÉCHETS .....</b>	<b>40</b>
1.	LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS .....	40
2.	<b>LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION .....</b>	<b>40</b>
3.	<b>ÉVOLUTIONS DES MODES DE TRAITEMENT &amp; VALORISATION.....</b>	<b>42</b>
4.	<b>L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VALSERHONNE .....</b>	<b>43</b>
	<b>LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>46</b>
1.	LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS .....	46
2.	<b>LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>47</b>
3.	<b>LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>50</b>
4.	<b>LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE.....</b>	<b>50</b>
5.	<b>LA REDEVANCE SPÉCIALE.....</b>	<b>50</b>
5.1	FONCTIONNEMENT .....	50
5.2	PRINCIPE DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE .....	50
	<b>BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS.....</b>	<b>51</b>

## **PREAMBULE**

En vertu de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière de collecte ou de traitement des déchets, sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Ainsi, il est tenu à la disposition du public et un exemplaire est transmis au Préfet pour information.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets. Depuis le 30 décembre 2015, de nouvelles dispositions ont été détaillées dans le cadre du décret n°2015-1827 concernant sa rédaction.

## **CONSTITUTION D'ANNEMASSE AGGLO**

Le 5 décembre 2007, en application de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA) et la Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont fusionné.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – les Voirons Agglomération dite Annemasse Agglo.

De par ses statuts, Annemasse Agglo est chargée de la « collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères ». Les dispositions de l'article 2 de la Loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets comme les déchets non ménagers, reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du CGCT stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, établissements publics...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ». Les services publics de collecte d'Annemasse Agglo prennent en charge une quantité importante de Déchets Non Ménagers (DNM) et à ce titre, appliquent la Redevance Spéciale (RS), conformément aux obligations de la législation de 1992.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2021.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

**Adhérents : 12 communes**

**Population : 94 530 hab.**

**Superficie : 78 km<sup>2</sup>**

**Typologie dominante : urbaine**



Annemasse Agglo, située dans le département de la Haute Savoie fait partie du bassin de vie du Grand Genève. La collectivité se compose de 12 communes avec 94 530 habitants au 1er janvier 2021 (source DGF). La ville centre, Annemasse, regroupe 40% de la population totale. Le taux de croissance de 1,26 % d'habitants/an prévoit 16 000 habitants supplémentaires en 2030.

Le territoire est qualifié d'urbain mixte présentant trois typologies :

- Urbain dense pour Ambilly, Annemasse, Gaillard, et Ville-la-Grand – 64 417 habitants soit 68% de la population, comprenant beaucoup de collectifs,
- Semi urbain pour Cranves-Sales, Etrembières et Vétraz-Monthoux – 19 270 habitants soit 20% de la population,
- Rural pour Bonne, Saint-Cergues, Lucinges, Machilly, Juvigny – 10 843 habitants soit 12% de la population

## LE SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETS 2021-2030

**En 2018, près de 300kg d'ordures ménagères sont produites chaque année par chaque habitant de l'agglomération. C'est trop !**

Collectivités comme citoyens ont encore des progrès à faire. Annemasse Agglo s'est donc engagé en 2021 pour prendre toute sa responsabilité dans ce défi qui nous concerne tous : diminuer considérablement le volume de nos poubelles d'ici 2030. Une diminution indispensable dans un contexte de transition écologique plus que nécessaire.

Afin de se donner les moyens de ses ambitions, Annemasse Agglo s'est lancée dans un grand programme d'actions, sur 10 ans, en adoptant son schéma directeur des déchets (SDD). Ce dernier constitue la politique de gestion des déchets d'Annemasse Agglo visant à adapter les services aux modes de vie actuels et plus globalement agir pour la préservation de l'environnement.



### Des objectifs concrets à horizon 2030

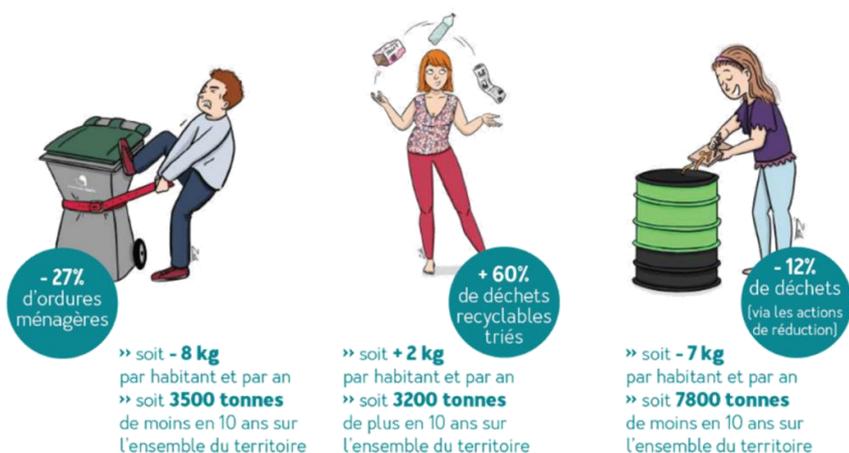
- ➔ **Augmenter de 9 points le taux de déchets orientés vers la valorisation matière ou organique**

L'atteinte de l'ensemble des objectifs vise à permettre d'améliorer le taux de valorisation global d'Annemasse Agglomération pour le faire passer de 44 % en 2018 à 53 % en 2030. Cet objectif permettra en outre de participer à l'effort collectif régional demandé par le Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) pour améliorer la valorisation globale des déchets non dangereux et non inertes.

- ➔ **Réduire de 12% en kg/an/hab. les déchets ménagers et assimilés gérés par le service déchets d'Annemasse Agglo :**

Avec 603 kg/an/hab. de déchets ménagers et assimilés gérés en 2018, Annemasse Agglomération présente un ratio supérieur aux moyennes constatées par l'ADEME qui sont de 568 kg/an/hab. Pour

pouvoir limiter l'impact de l'augmentation estimée de la population qui est de 19 % sur la durée du SDD, il est nécessaire de réduire les ratios de production de déchets par habitant. Ainsi, le SDD se fixe un objectif à 2030 de réduire de 12 % ce ratio pour atteindre 530 kg/an/hab. Cet objectif inclut les aspects de réduction des déchets par les actions de prévention qui permettent de limiter les quantités de déchets produits par les usagers (réemploi, réutilisation, compostage...).



→ **Augmenter de 60% les tonnages de collecte d’emballages, du verre et de papier :**

L’état des lieux a montré que les quantités d’emballages légers, de verre et de papier collectées sur l’agglomération étaient inférieures de 20 % aux moyennes nationales. En prenant en compte les évolutions futures (extension des consignes de tri, harmonisation des consignes de tri...), le SDD se fixe un objectif d’améliorer la performance de collecte de manière à augmenter cette dernière de 60 % au global, avec la décomposition suivante :

- Emballages légers et papiers : + 57 %, soit passage de 3 490 tonnes en 2018 à 5 480 tonnes en 2030. Compte tenu de l’augmentation attendue de la population, cette évolution représente une évolution du ratio à l’habitant de +32 %,
- Emballages en verre : + 64 %, soit passage de 1 872 tonnes en 2018 à 3 047 tonnes en 2030. Compte tenu de l’augmentation attendue de la population, cette évolution représente une évolution du ratio à l’habitant de +38 %.

→ **Limiter l’évolution des déchets occasionnels en déchetterie à 2% :**

La saturation de la déchetterie de Vétraz-Monthoux est problématique pour l’organisation de la gestion des déchets sur Annemasse Agglomération. Entre 2010 et 2018, les tonnages collectés sur les déchetteries ont augmenté de 21 %. Cela s’explique par les améliorations de service apportées (rénovation des déchetteries, meilleure communication). Cependant, une telle croissance n’est pas soutenable et il est nécessaire de désengorger la déchetterie de Vétraz-Monthoux. Ainsi, le SDD a retenu l’objectif de limiter l’évolution des apports en déchetteries à +2 % des tonnages en 2030 par rapport à 2018. Cela passera par une amélioration de la prévention des déchets et la mise en place de nouvelles collectes (cartons en Apport Volontaire (AV), encombrants pour personnes prioritaires, création d’une recyclerie).



**La gouvernance**, tant politique que technique, dans la mise en oeuvre de ce schéma, est à l’échelle des 12 communes. Depuis septembre 2019, au lancement de la réflexion, des rencontres et de nombreux échanges ont eu lieu entre Annemasse Agglo et les communes afin d’imaginer un schéma qui convienne à tous.

Participant à ces rencontres des élus et techniciens (agents des services de gestion et prévention des déchets, du développement durable, communication, finances, etc.).

Le programme local de prévention, qui fait partie du schéma directeur des déchets, a également été conçu de manière concertée, avec des associations, des membres des conseils citoyens ou encore des acteurs de la réduction des déchets.

### Transformer les déchets alimentaires et de jardin



→ 4 ACTIONS

1. Mise à disposition de composteurs
2. Mise à disposition de lombricomposteurs
3. Plus de sites de compostage partagé
4. Biodéchets collectés en porte à porte

### Faciliter le geste de tri



→ 6 ACTIONS

5. Visites des ambassadeurs du tri
6. Zone de tri en porte à porte étendue
7. Harmonisation des consignes de tri
8. Extension des consignes de tri
9. Plus de points d'apport volontaire
10. Amélioration de l'accès en déchèteries

### Des nouveautés pour un service toujours plus complet



→ 4 ACTIONS

11. Des points de tri du carton brun
12. Nouvelle déchèterie recyclerie
13. Collecte des encombrants pour personnes prioritaires
14. Un site web pour faciliter les commandes

### Réduire les déchets : des actions de prévention



→ 3 ACTIONS

15. Ateliers de formation
16. Conception d'un programme de prévention
17. Défi famille zéro déchet

### Aller vers une tarification incitative



→ 1 ACTION

18. Etude d'opportunité

## Des investissements massifs

En lançant ce programme d'actions jusqu'en 2030, les élus d'Annemasse Agglo font le pari de renforcer le service de gestion des déchets et confirment leur engagement dans la transition écologique du territoire. Cet engagement se concrétise par un plan d'investissement humains et financier massif avec près de 26 agents supplémentaires et plus de 16 millions d'euros d'investissement.

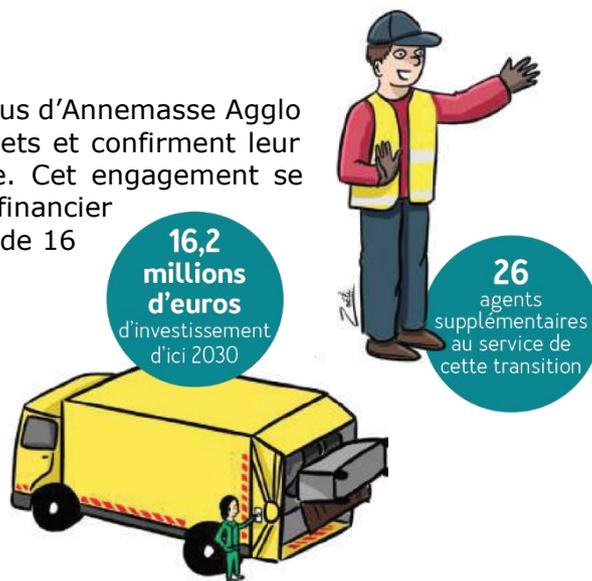
**Pendant ces 10 prochaines années, Annemasse Agglo sera aux côtés des habitants, qui ont, eux aussi, un grand rôle à jouer dans ce défi qui nous concerne tous.**

## Des actions concrètes

Le SDD se concrétise en **18 actions concrètes** qui devront permettre à Annemasse Agglo d'atteindre ces objectifs. Ces actions s'articulent autour de 5 grandes thématiques.

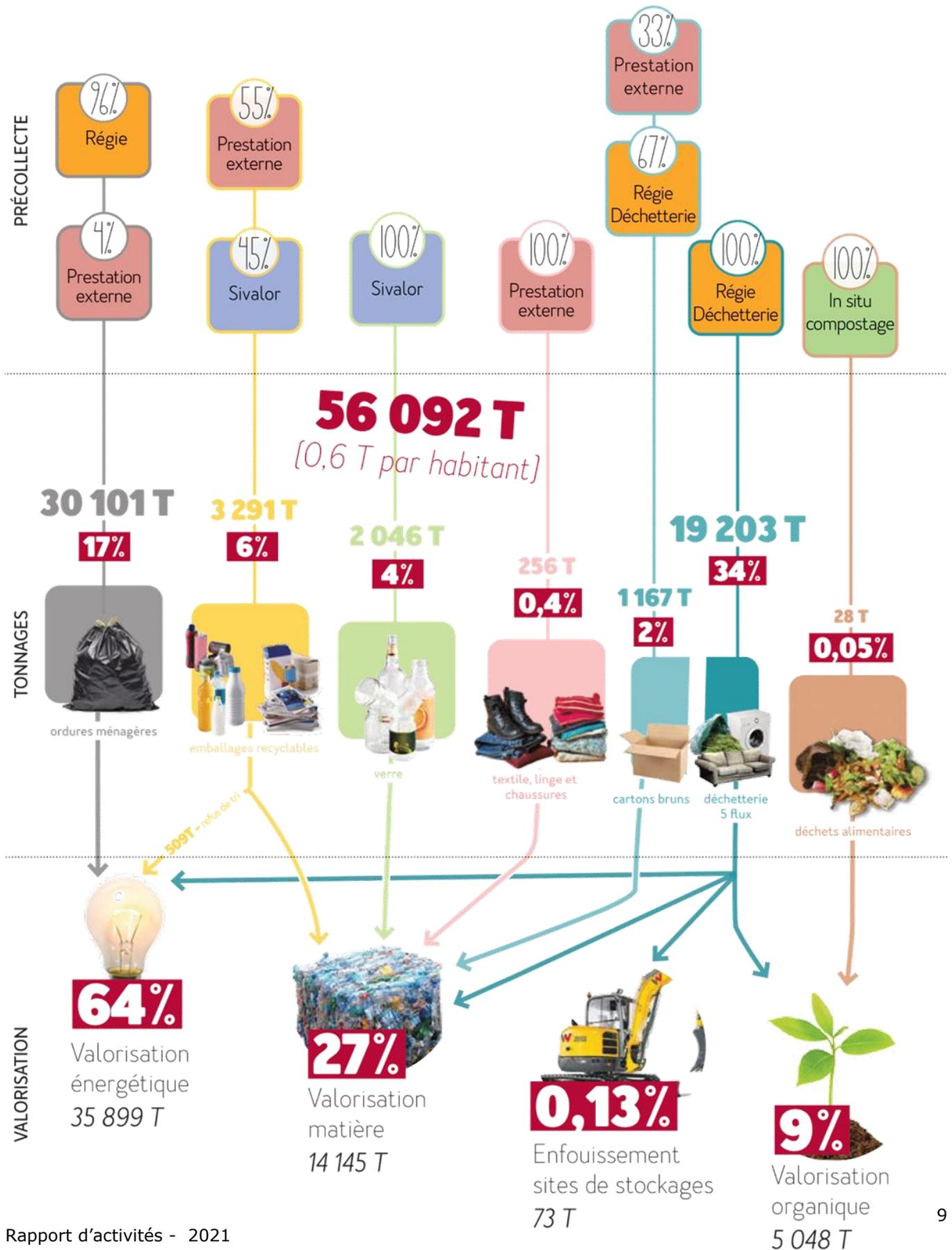
## Une communication accentuée

Le SDD prévoit le renforcement des moyens et des actions de communication au fil de l'eau sur le territoire. En effet, avec 0,27 €/hab. dépensé au titre de la communication sur la thématique déchets, l'Agglomération est loin de la moyenne nationale donnée par l'ADEME qui est de 1 €/an/hab. Le SDD prévoit donc de rattraper son retard sur la communication en affectant 1 €/an/hab. à la communication déchets, réparti à 50 % sur des moyens humains et 50 % sur des moyens techniques. Cette stratégie passe également par le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication au sein de la DGD pour faire le lien avec le service communication et améliorer l'efficacité des actions effectuées et prévues. Il sera nécessaire à ce titre de prévoir un plan de communication pluriannuel qui permettra d'anticiper les nécessités de communication, de cibler les usagers à toucher et d'identifier certains canaux préférentiels (réseaux sociaux, site internet de l'Agglo, média, journal des communes...). Cette action est déjà engagée via l'augmentation des charges de communication réalisée en 2021.



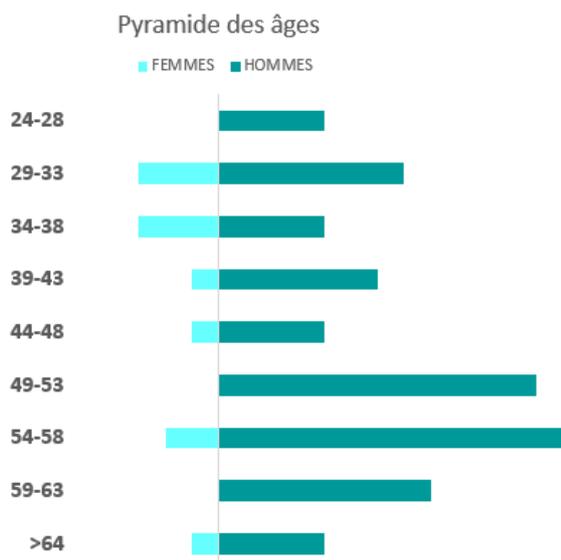


## SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DECHETS



# L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO

## 1. LES RESSOURCES HUMAINES



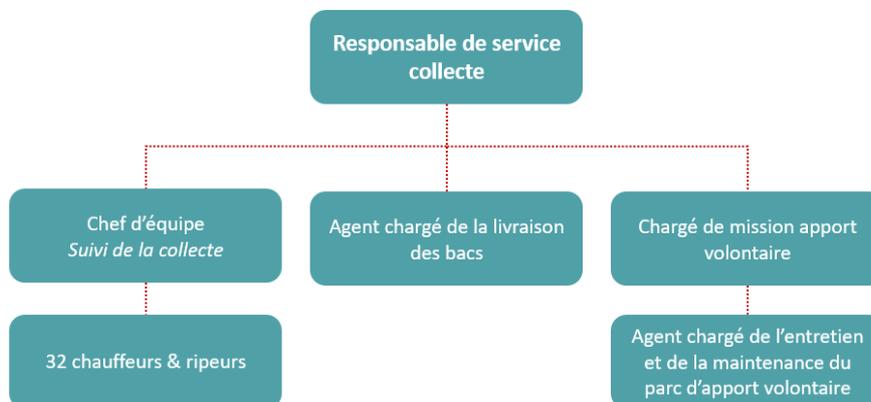
Au 31 décembre 2021, la direction de la gestion des déchets est constituée de **68 agents** (postes permanents, hors remplacement), soit 3 postes de plus que l'année précédente sur le service prévention en lien avec le schéma directeur.

En 2021, le service compte 9 femmes pour 57 hommes soit un peu moins de 14%, un ratio stable comparativement aux années précédentes. La distribution des âges montre une prévalence d'agents en fin de carrière ce qui laisse présager un taux de renouvellement important pour les années à venir.

## 2. ORGANISATION DE LA REGIE DE COLLECTE

### 2.1 L'ÉQUIPE DE LA COLLECTE

Les agents de la collecte et les véhicules sont basés au Parc des Services Techniques.



Chaque équipe de Benne à Ordures Ménagères (BOM) est constituée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

### 2.2 RESSOURCES MATERIELLES



Afin d'assurer ses missions, la régie de collecte dispose d'un parc de 16 véhicules :

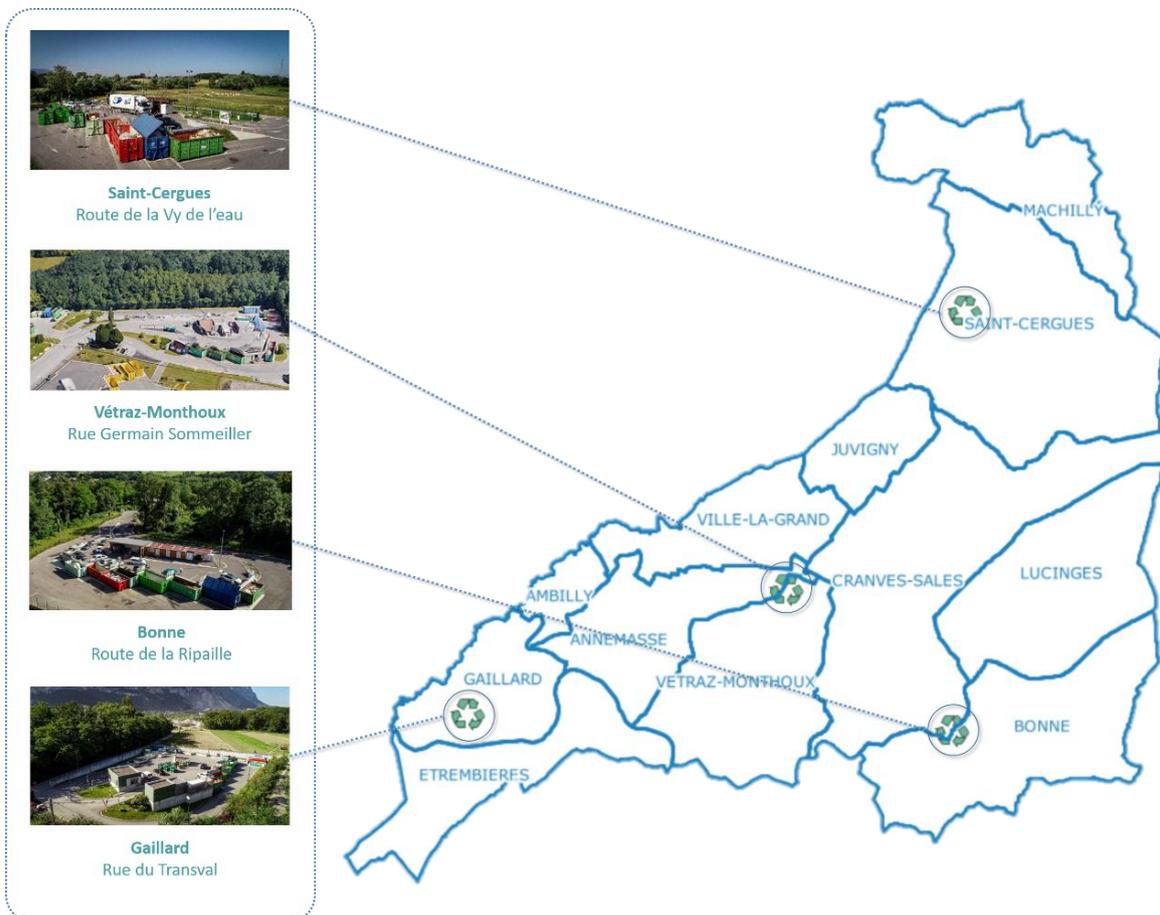
- 9** bennes à ordures ménagères d'une capacité de 26 tonnes ;
- 2** bennes à ordures ménagères d'une capacité de 19 tonnes ;
- 2** bennes à ordures ménagères d'une capacité de 12 tonnes dites « microbennes » ;
- 1** camion à benne basculante d'une capacité de 3,5 tonne ;
- 2** véhicules légers de service ;

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse Agglo.

### 3. SERVICE DÉCHETTERIES ET TRANSPORT MULTIBENNE

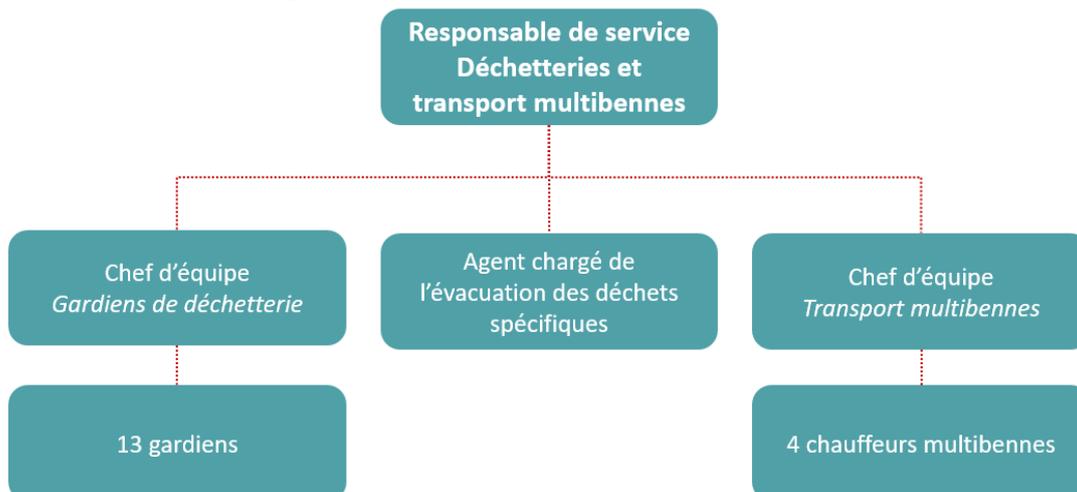
#### 3.1 LES DECHETTERIES

Les déchetteries sont gérées en régie par Annemasse Agglo qui dispose de **4 sites répartis** sur son territoire :



#### 3.2 L'ÉQUIPE DES DECHETTERIES ET DU TRANSPORT MULTIBENNE

L'équipe est composée de 21 agents répartis tel que suit :





### 3.3 RESSOURCES MATERIELLES



Afin d'assurer ses missions, le service transport multibennes dispose d'un parc de 8 véhicules :

**3** camions multibennes avec grappin d'une capacité de 32 tonnes ;

**2** camions multibennes avec grappin d'une capacité de 26 tonnes ;

**1** fourgon utilitaire avec hayon ;

**1** compacteur à rouleau ;

**2** véhicules légers de service ;

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse Agglo.

## PRÉVENTION DES DÉCHETS ET PROSPECTIVE

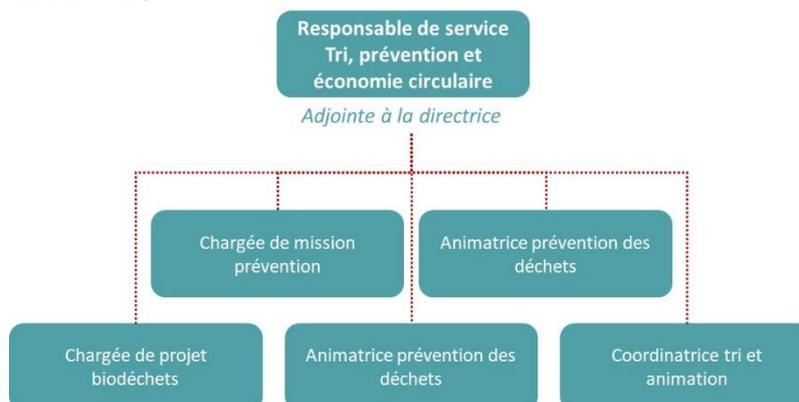
La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**. Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

La loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 est venue renforcer les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015, avec l'objectif de **réduire de 15% les quantités de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produites par habitant en 2030 par rapport à 2010**.

Avec son schéma directeur des déchets, Annemasse Agglo a mis la réduction des déchets au premier plan autour d'un principe essentiel : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas**. Cette approche avait déjà fait l'objet en 2020 d'une réorganisation du service permettant la mise en œuvre de ce virage politique. En 2021, cette évolution se poursuit vers un programme intégrant des axes majeurs.



### 1. L'ÉQUIPE PREVENTION



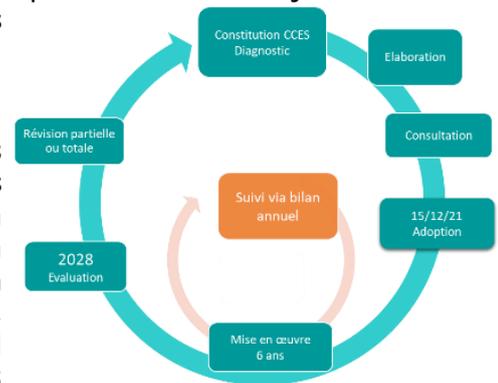
## 2. LE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Obligation réglementaire fixée aux articles L541-41-19 et suivants du code de l'environnement, le PLPDMA fixe les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il est élaboré au cours d'un processus cadré par ces mêmes articles, incluant notamment le suivi par une commission consultative d'élaboration et de suivi, la réalisation d'un diagnostic puis la fixation d'objectifs et des actions pour les atteindre.

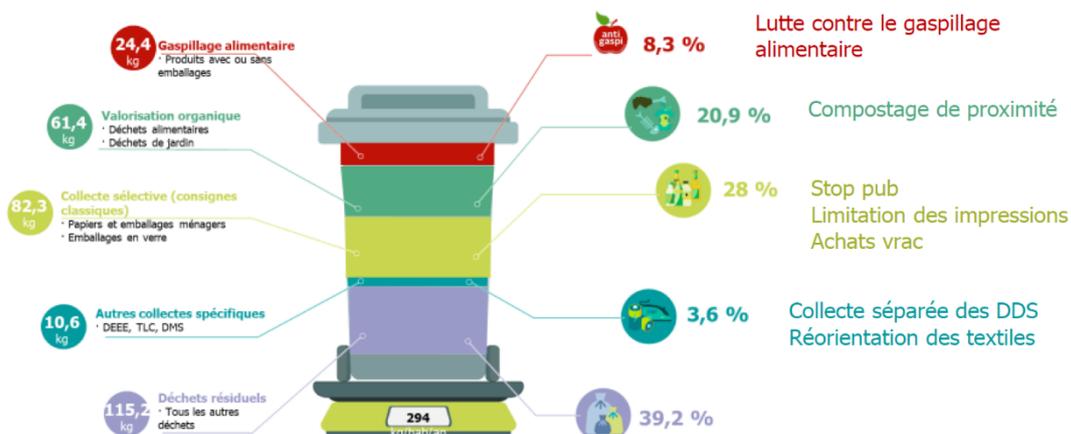
### Processus

Sur cette base, et dans le cadre des actions prévues par le schéma directeur des déchets, la collectivité a lancé en 2021 son PLPDMA, approuvé par le conseil communautaire le 3 février 2021 de la **commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** composée de représentants d'Annemasse Agglo, de partenaires institutionnels et d'acteurs du territoire (associations, entreprises, bailleurs sociaux, conseils citoyens). Cette commission se réunira chaque année afin d'évaluer les actions mises en œuvre.



### Diagnostic

En avril 2021, en partenariat avec le bureau d'études Inddigo, Annemasse Agglo a établi un **rapport diagnostic** s'appuyant sur : les échéances réglementaires ; la prospective de population et de tonnage générés ; une caractérisation des ordures ménagères ; les actions déjà mises en place par le service prévention. Les conclusions du rapport ont une fois de plus conforté l'impérieuse nécessité d'agir sur la réduction des déchets produits en amont même de l'optimisation de leur valorisation.

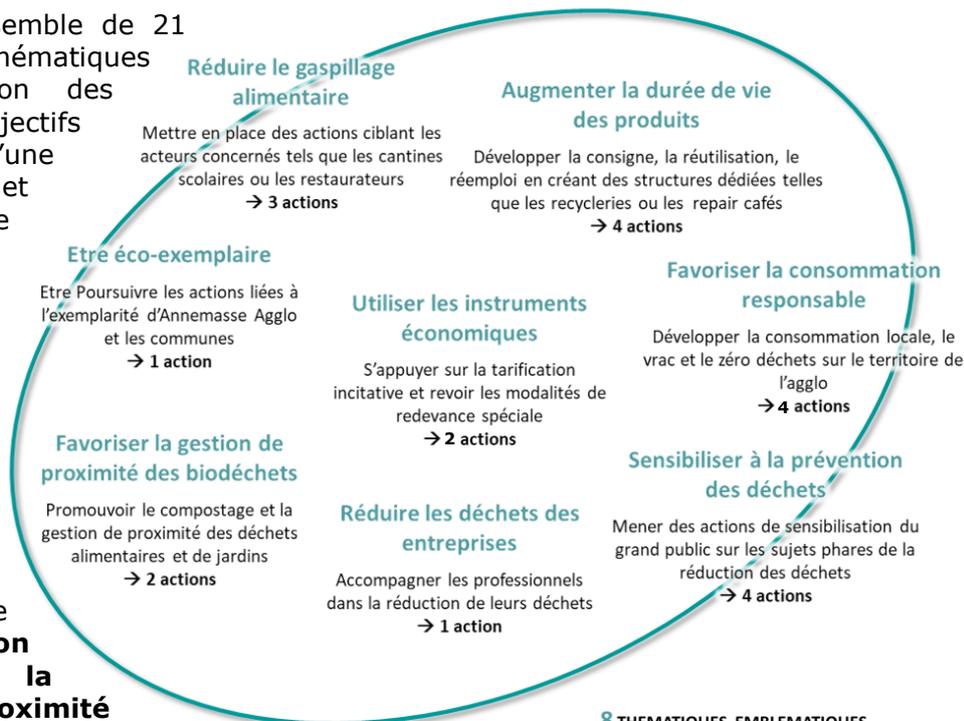


## Actions

Le processus a abouti à un ensemble de 21 actions réparties en 8 thématiques emblématiques de la réduction des déchets. Pour chacune, des objectifs précis ont été fixés et font l'objet d'une planification étalée entre 2021 et 2028. C'est l'ensemble consolidé de ces actions qui devra permettre de mettre en œuvre une réduction durable de la production de déchets sur le territoire d'Annemasse Agglo.

## Bilan 2021

Le PLPDMA vise également à mettre en avant les actions déjà menées par la collectivité. C'est ainsi que plusieurs actions du plan s'inscrivent dans une continuité, tel que **la distribution de stop pub** (action n°20), **la promotion de la gestion de proximité des biodéchets** (actions 10 & 11) ou encore le travail sur **l'éco-exemplarité** (action n°1). À ces actions s'ajoutent de nouvelles directement issues du PLPDMA telles que le **lancement du défi foyer zéro déchet** avec 14 foyers engagés et la réalisation de 66 **ateliers zéro déchet** avec 662 participants (action n°2).



8 THEMATIQUES EMBLEMATIQUES  
21 ACTIONS A METTRE EN OEUVRE



Le PLPDMA est disponible en ligne sur le site d'Annemasse Agglo : [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

### 3. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS)

Aujourd'hui, les déchets alimentaires (aussi appelés biodéchets) représentent environ 30% du contenu d'une poubelle. C'est environ 94 kg/habitant/an soit un potentiel de près de 8 millions de tonnes de biodéchets en France (source : Réseau compost citoyen). Ils sont composés de 60 à 90% d'eau, ce qui rend leur combustion difficile. C'est donc une dépense énergétique importante que l'on peut facilement éviter.

#### 3.1 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2009, Annemasse Agglo incite les usagers en maison individuelle, à composter leurs déchets alimentaires en mettant gratuitement à disposition un composteur.



#### Nombre de composteurs livrés depuis 2009 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>360 L</b>	30	35	24	19	14	13	19	19	27	38	62	80	<b>153</b>
<b>500 L</b>	175	231	108	32	36	34	23	43	38	29	17	17	/
<b>Total</b>	205	266	132	51	50	47	42	62	65	67	79	97	<b>153</b>
<b>Cumul :</b>													<b>1 316</b>

Jusqu'en 2020, les composteurs étaient proposés moyennant une participation financière de 20€. À compter de la mise en application du SDD, les formalités d'acquisition ont évolué et les composteurs sont dorénavant mis à disposition gratuitement. Un bioseau de 7L est également proposé selon les mêmes conditions. Pour obtenir un composteur, l'utilisateur peut remplir un formulaire en ligne sur le site de l'agglomération ou venir retirer un formulaire papier à l'hôtel d'agglomération. Afin de rendre la démarche plus efficiente, Annemasse Agglo a souhaité corréler la mise à disposition des composteurs à une formation des usagers. Celle-ci dure environ une heure et précède la remise du composteur.



La formation, obligatoire depuis 2020, dispensée par le maître composteur de l'Agglo, permet d'apprendre le fonctionnement du compostage (conditions pour la bonne décomposition des déchets, consignes, utilisation du compost). Les usagers repartent ensuite avec leur composteur et un bioseau s'ils le souhaitent. Depuis 2021, pour s'adapter au contexte sanitaire et pour toucher un plus grand nombre d'usagers, les formations sont proposées sous forme de webinaires et d'ateliers en présentiel.

**Au 31 décembre 2021, Annemasse Agglo compte ainsi 1 316 composteurs domestiques en place soit un taux de 10,6% de foyers pavillonnaires équipés.**

### 3.2 LE LOMBRICOMPOSTAGE



À partir du printemps 2021, Annemasse Agglo étoffe ses solutions de gestion in situ des biodéchets et propose de mettre à disposition un lombricomposteur aux habitants de logements non équipés de jardin. Pour l'obtenir, l'utilisateur peut remplir un formulaire en ligne sur le site de l'agglomération ou venir retirer un formulaire papier à l'hôtel d'agglomération. Afin de rendre la démarche plus efficiente, Annemasse Agglo a souhaité corréliser la mise à disposition des lombricomposteurs à une formation des usagers. Celle-ci dure environ une heure et précède le retrait du lombricomposteur.

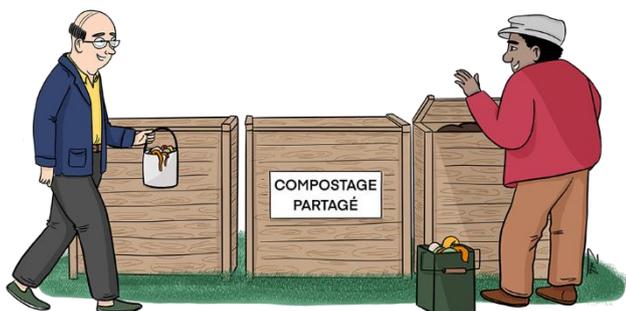
La formation obligatoire dispensée par le maître composteur de l'Agglo permet d'apprendre le fonctionnement du lombricompostage (conditions pour la bonne décomposition des déchets, consignes, utilisation du compost et lombrithé). Les usagers repartent ensuite avec leur kit de lombricompostage complet. Pour s'adapter au contexte sanitaire et pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs, les formations sont proposées sous forme de webinaires et d'ateliers en présentiel.

La mise à disposition gratuite des lombricomposteurs par l'Agglo a été promulguée par une importante campagne de communication qui a débuté en mars 2021. Elle a été déclinée en plusieurs formats et relayée via divers canaux afin de toucher un maximum de potentiels usagers avec notamment de l'affichage urbain, des sachets de pains ou encore des affiches et flyers.



**Depuis le lancement de l'opération en 2021, 88 foyers ont déjà été équipés de lombricomposteurs.**

### 3.3 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Le compostage partagé prend une place de plus en plus importante en termes de prévention. Les premiers sites ont été installés avec des copropriétés puis avec des bailleurs sociaux, permettant désormais des installations sur le domaine public par effet d'entraînement.

Les sites de compostage partagé offrent la possibilité, non seulement de réduire les tonnages d'ordures ménagères, mais aussi de créer du lien social entre les usagers. L'année 2021 a permis

l'installation de 16 sites supplémentaires par rapport à 2020.

Pour ce faire, la mise en œuvre et le suivi nécessitent un accompagnement. Depuis 2018, celui-ci est réalisé par le maître composteur d'Annemasse Agglo. Il assure l'installation des sites, participe à la sensibilisation des habitants et au réapprovisionnement en broyat.



	2012	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Bailleur social</b>	-	-	1	1	1	3	4	<b>3</b>
<b>Etablissements scolaires</b>	-	-	-	-	-	1	1	<b>6</b>
<b>Jardins collectifs en ville - site sur lieu public</b>	-	-	-	-	1	3	3	<b>15</b>
<b>Copropriétés</b>	1	2	3	5	5	9	12	<b>13</b>
<b>Autres (administrations, entreprises)</b>	-	-	-	1	2	4	4	<b>7</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	1	2	4	7	9	20	24	<b>44</b>

*Tableau : Répartition des sites par typologie (en nombre cumulé/année)*

La mise en place des sites de compostage partagé publics a été ralentie par le contexte COVID mais ces installations ont permis de répondre à une forte demande locale.



*Inauguration du premier site de compostage partagé public de Machilly*

### 3.4 LE RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Le développement du compostage nécessite un maillage fourni d'acteurs locaux afin de renforcer et de maintenir la dynamique autour du compostage aussi bien individuel que partagé. Ces relais permettront à la collectivité de pouvoir mettre en place plus de projets.

Le guide composteur devient une personne relai active pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres habitants. En lien fort avec la collectivité, il peut également proposer des actions de promotion du compostage, pour le favoriser sur l'ensemble du territoire. Depuis 2020, Annemasse Agglo accompagne la formation guide composteur. Elle est proposée et dispensée par un organisme reconnu par l'ADEME comme une certification professionnelle de niveau 3 (prévention et gestion de proximité des biodéchets). Cette formation dure 2,5 jours et permet de découvrir ou d'approfondir les différentes techniques du compostage ainsi que le rôle et les missions du guide composteur. L'objectif à long terme est d'avoir un réseau de guides et de mener des actions sur le compostage à différentes échelles et pour différents publics.

**13 guides ont été formés en 2021 contre 6 en 2020 portant à 19 le nombre total de guides composteurs sur le territoire.**



#### 4. LE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DU VERRE

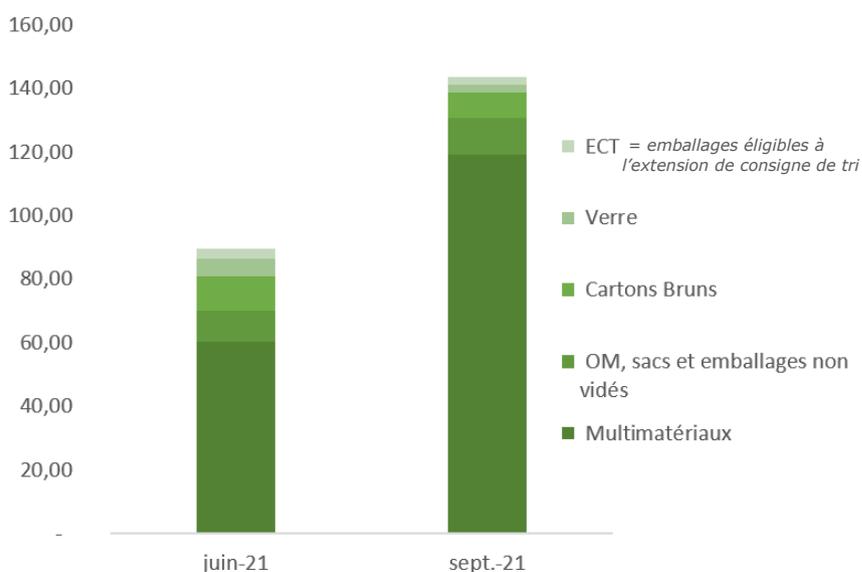
L'action de sensibilisation au geste de tri s'est poursuivie en 2021, notamment avec la réalisation de campagnes de porte-à-porte spécifiques menées en partenariat avec l'agence L et M.

À cette fin, 3 agents ont été recrutés et formés localement puis ont réalisé les interventions en remettant à chaque habitant sensibilisé un sac de précollecte avec les consignes de tri.

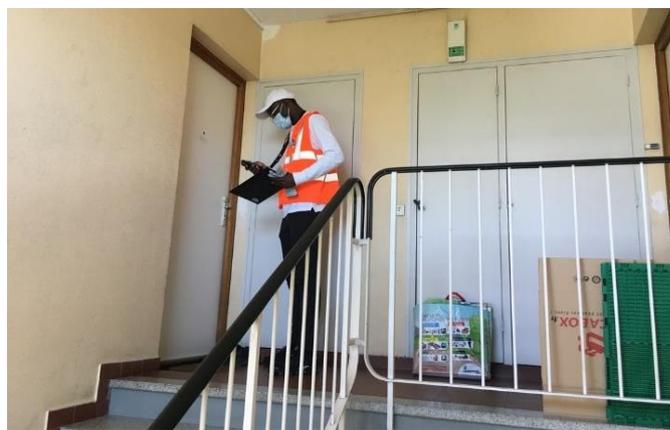
4 communes ont été ciblées représentant 3 516 foyers ciblés dont 60 % ont été rencontrés soit 1 888 foyers.

7 % des foyers ont refusé de rencontrer nos agents. Cette action en porte-à-porte a nécessité de faire un état des lieux des locaux poubelles, des dotations. Certains bacs jaunes ont été caractérisés avant et après cette action. Une caractérisation de bacs permet d'identifier les proportions de déchets présents selon leur nature

Commune	Foyers rencontrés
<b>Ambilly</b>	116
<b>Annemasse</b>	1012
<b>Gaillard</b>	480
<b>Ville la grand</b>	280



La campagne a eu un réel impact comme en témoigne le graphique ci-dessus représentant l'évolution cumulée du tri sur l'ensemble des résidences ciblées (en kg). Entre juin et septembre, **on observe une augmentation de près de 60%** des quantités d'emballages détournés des ordures ménagères.





## LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

### 1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

#### 1.1 EN PORTE-À-PORTE

La collecte est réalisée en porte-à-porte et en régie directe sur l'ensemble du territoire d'Annemasse Agglo. Elle est assurée de 1 à 2 fois par semaine, en fonction des secteurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon l'organisation des tournées, de 4h45 à 13h30. Le service n'est pas assuré les jours fériés, le rattrapage s'effectuant le mercredi. Les usagers sont informés par presse écrite et sur le site internet. La collecte mobilise 8 camions traditionnels en permanence ainsi qu'une microbenne.

	Jour(s) de collecte si vous habitez en maison	Jour(s) de collecte si vous habitez en immeuble
<b>Ambilly</b>	Lundi	Lundi & Jeudi
<b>Annemasse</b>	<i>Centre-ville</i>	
	Mardi & Vendredi	
	<i>Hors centre-ville</i>	
	Lundi & Jeudi	
<b>Bonne</b>	Lundi	
<b>Cranves-Sales</b>	Mardi	
<b>Etrembières</b>	Jeudi	Lundi & Jeudi
<b>Gaillard</b>	Mardi	Mardi & Vendredi
<b>Juvigny</b>	Jeudi	
<b>Lucinges</b>	Vendredi	
<b>Machilly</b>	Jeudi	
<b>Saint-Cergues</b>	Jeudi	
<b>Vétraz-Monthoux</b>	Lundi	Lundi & Jeudi
<b>Ville-la-Grand</b>	Vendredi	Mardi & Vendredi

Le planning est disponible sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

### **Une collecte sécuritaire**

La sécurité du personnel et des usagers passe par la résolution des points noirs de collecte des ordures ménagères qui ont été recensés et pour lesquels des solutions alternatives sont progressivement trouvées avec la collaboration des communes.

Un point noir de collecte représente une situation dangereuse dont les conséquences, en cas d'accident, pourraient mettre en péril l'existence/l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Ces points noirs de collecte sont classés selon une échelle de dangerosité et sont solutionnés en privilégiant les plus critiques. Les points noirs ont été réglés à 90% depuis 2017. Les 10% restants sont collectés par la microbenne car compliqués à résoudre.

### **La conteneurisation des ordures ménagères**

Depuis la reprise en régie de la collecte sur la totalité du territoire d'Annemasse Agglo, tous les habitants doivent systématiquement se doter de conteneurs normalisés à préhension ventrale, ce qui permet de les rattacher au peigne du lève-conteneur. Les volumes des conteneurs doivent être adaptés à la production de déchets des foyers et à la fréquence de collecte.



Ces conteneurs peuvent être achetés par les usagers dans les commerces privés ou auprès d'Annemasse Agglo dont les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet ([www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)).

La conteneurisation des ordures ménagères permet d'éviter le contact direct avec le déchet pour les ripeurs et est une garantie d'hygiène.

Ces résolutions sont prises en application de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention et par application de la Recommandation 438 de la CNAM spécifique au métier de collecte des déchets.

## 1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, une collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) a été mise en place sur certains secteurs du territoire intercommunal. Ce mode de collecte constitue une optimisation de la précollecte dans la mesure où il permet de limiter le nombre de bacs des ensembles collectifs tout en diminuant les fréquences de collecte.

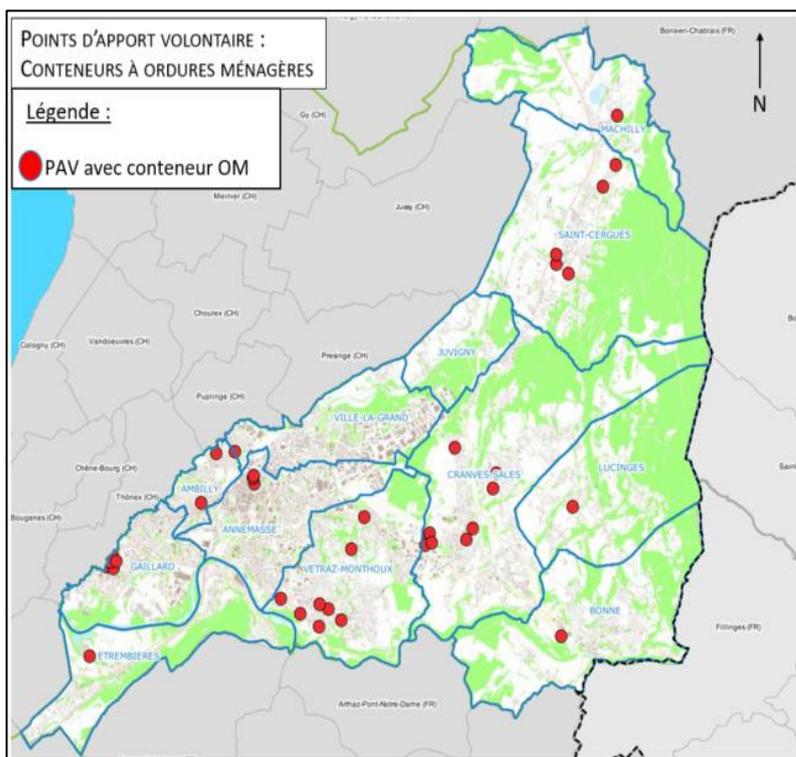
**36 PAV (73 conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés au total)** pour les ordures ménagères sont en service en 2021 soit 5 de plus qu'en 2020.

Les PAV ont été installés dans le cadre des nouveaux programmes immobiliers et pour le regroupement des points noirs constatés sur la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.

La prestation de collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un camion équipé d'une grue de levage. Cette collecte est effectuée une à trois fois par semaine maximum par un prestataire de service privé.

### Cartographie des PAV OM (2021)

Commune	PAV OM	nb conteneurs
Ambilly	2	3
Annemasse	3	10
Bonne	1	2
Cranves-Sales	9	13
Etrembières	1	3
Gaillard	5	10
Lucinges	1	2
Saint-Cergues	5	7
Vétraz-Monthoux	7	20
Ville-la-Grand	1	2
Machilly	1	1



### 1.3 LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

#### 1.4 EN PORTE-À-PORTE

Depuis le 1er juin 2015, pour augmenter la quantité collectée de matériaux recyclables (papiers cartonnettes ; flaconnages en plastiques et aluminium), une collecte en porte-à-porte, en un seul flux « multimatériaux », est réalisée sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe Vétraz-Monthoux/Annemasse).

La précollecte (la gestion des contenants) est gérée en régie par l'Agglo qui a fait le choix d'une mise à disposition des bacs. Cette gestion des bacs représente, pour les bacs jaunes uniquement, 337 interventions en 2021, essentiellement liées à des remplacements et des réparations.

La collecte des emballages est assurée par une société externe spécialisée. Elle est effectuée du lundi au vendredi, en fonction des secteurs, de 4h à 14h y compris les jours fériés. Le planning est disponible sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).

Commune	Jour de collecte
Ambilly	Mercredi
Annemasse*	
> Secteur Centre-ville	Mercredi
> Secteur Brouaz/Vernand/Château Rouge	Mardi
> Secteur Perrier/Livron/Beulet/Romagny	Vendredi
Gaillard	Jeudi
Vétraz-Monthoux (secteur concerné)*	Mardi ou Vendredi
Ville-la-Grand	Lundi



## 2. EN APPORT VOLONTAIRE

### COLLECTE DES PAV FIBREUX / NON FIBREUX / VERRE

Lors de la mise en place des bacs « jaunes », les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont été progressivement retirés pour ne conserver que le verre sur la zone urbaine dense du territoire.

Dans le cadre des communes périphériques, non équipées en bacs « jaunes », les points d'apport volontaire constituent l'unique moyen de tri des emballages (papiers, cartonnettes, emballages en plastique et métalliques et verre). Le SIVALOR met à disposition des communes adhérentes des colonnes aériennes pour ces trois flux de déchet. Lors d'un renouvellement urbain ou d'une amélioration qualitative d'un site, Annemasse Agglo peut mettre à disposition des communes des conteneurs enterrés/semi-enterrés.

La cartographie des PAV est consultable sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).



Les PAV sont aménagés pour recevoir les emballages ménagers répartis selon les flux suivants :



### COLLECTE DES PAV MULTIMATERIAUX

Des PAV pour la collecte des multimatériaux (emballages et papiers mélangés) sont installés sur certaines communes concernées par la collecte du bac jaune en porte-à-porte. Cette prestation mandatée par Annemasse Agglo est effectuée une fois par semaine par une entreprise privée. Elle concerne les communes situées dans le périmètre de la collecte du bac jaune.

**14 PAV (26 conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés au total) multimatériaux** sont en service en 2021 :

Commune	PAV multi-matériaux	Conteneurs
Ambilly	3	3
Annemasse	3	5
Gaillard	5	12
Vétraz-Monthoux	1	2
Ville-la-Grand	2	4

**POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : CONTENEURS MULTIMATERIAUX**

Légende :

● PAV avec conteneur MM

## DENSITE DES PAV TRI SELECTIF PAR COMMUNE

CAAV	Flux	Nb conteneurs	Population DGF 2019	Nb d'habitant/conteneur	Préconisation 1/300	Delta	Niveau de correspondance à l'objectif de 1/300
Ambilly	PC	2	6574	3 287	22	20	NC
	PC	0	6574	0	22	22	NC
	Verre	11	6574	598	22	11	50%
Annemasse	PC	9	36067	4 007	121	112	NC
	PA	6	36067	6 011	121	115	NC
	Verre	36	36067	1 002	121	85	30%
Bonne	PC	8	3477	435	12	4	67%
	PA	8	3477	435	12	4	67%
	Verre	8	3477	435	12	4	67%
Cranves-Sales	PC	12	6992	583	24	12	50%
	PA	12	6992	583	24	12	50%
	Verre	12	6992	583	24	12	50%
Etrembières	PC	6	2586	431	9	3	67%
	PA	6	2586	431	9	3	67%
	Verre	6	2586	431	9	3	67%
Gaillard	PC	4	11802	2 951	40	36	NC
	PA	2	11802	5 901	40	38	NC
	Verre	17	11802	694	40	23	43%
Juvigny	PC	2	668	334	3	1	67%
	PA	2	668	334	3	1	67%
	Verre	4	668	167	3	-1	133%
Lucinges	PC	4	1858	465	7	3	57%
	PA	4	1858	465	7	3	57%
	Verre	2	1858	929	7	5	29%
Machilly	PC	4	1133	283	4	0	100%
	PA	4	1133	283	4	0	100%
	Verre	5	1133	227	4	-1	125%
Saint-Cergues	PC	8	3797	475	13	5	62%
	PA	8	3797	475	13	5	62%
	Verre	9	3797	422	13	4	69%
Vétraz-Monthoux	PC	14	9108	651	31	17	45%
	PA	14	9108	651	31	17	45%
	Verre	17	9108	536	31	14	55%
Ville-la-Grand	PC	2	8900	4 450	30	28	NC
	PA	2	8900	4 450	30	28	NC
	Verre	14	8900	636	30	16	47%

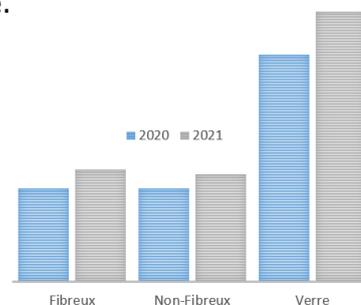
Flux : PA : Plastique/Alu, PC : Papier/Carton - Source SIDEFAGE

Un niveau de correspondance de 50% signifie qu'il est implanté 1 conteneur pour 600 habitants au lieu de 300, soit un niveau insuffisant. Un niveau de correspondance de 125% signifie qu'il est implanté 1 conteneur pour 240 habitants soit un surdimensionnement.

On constate une augmentation du nombre de conteneurs sur le territoire intercommunal. Une campagne de densification est menée depuis 2018 en partenariat avec le SIVALOR et les communes. Un objectif de 1 conteneur pour 300 habitants a été fixé.

En 2021, Annemasse Agglo compte :

- 169 conteneurs pour le verre (vert) contre 142 en 2020
- 70 conteneurs pour le fibreux (jaune) contre 58 en 2020
- 67 conteneurs pour le non-fibreux (bleu) contre 58 en 2020



### IMPLANTATION DES PAV VERRE

Le chargé de mission en point d'apport volontaire œuvre, depuis 2019, en concertation avec les communes, pour densifier les PAV verre. En lien avec le SIVALOR, il est chargé d'augmenter le nombre de points de tri, dont le verre. Entre 2020 et 2021, on constate une augmentation de **+19% du nombre de PAV verre**.

### Evolution du nombre de conteneurs verre par commune entre 2018 et 2021



## ENTRETIEN DES PAV

Le nettoyage des colonnes aériennes et enterrées, des flux jaunes et bleus, est assuré par le SIVALOR.

Annemasse Agglo a mis en place depuis quelques années une campagne de lavage des PAV multimatériaux et ordures ménagères. Les PAV sont nettoyés à la fois en extérieur mais aussi à l'intérieur de la cuve.

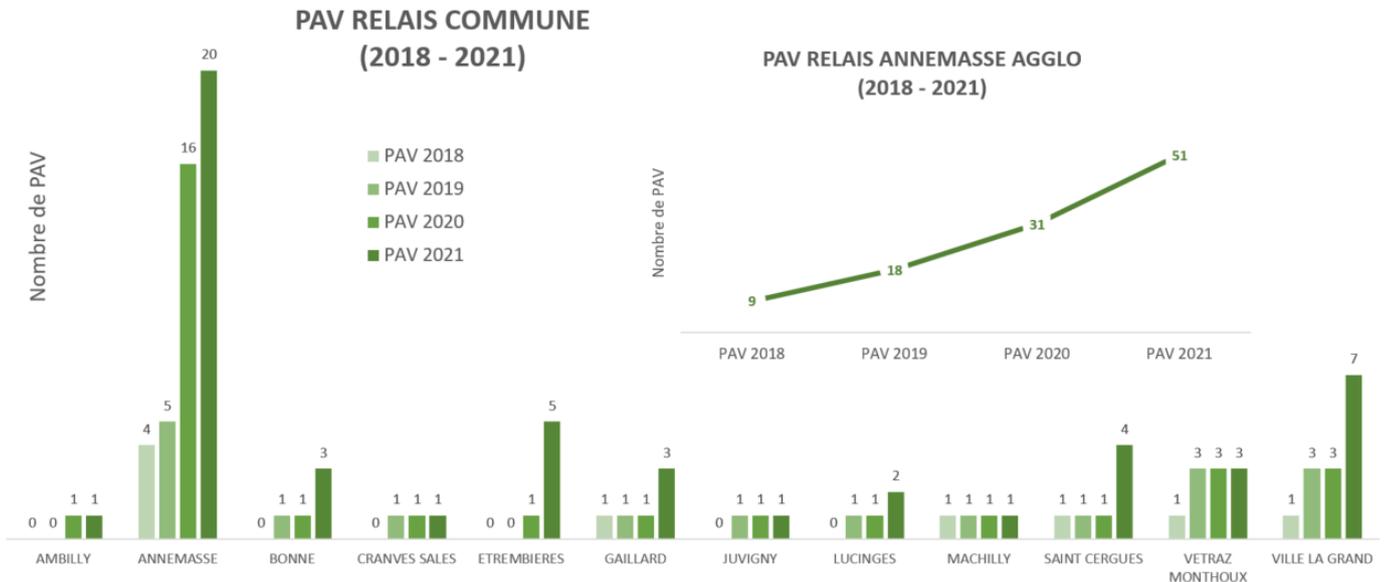
Le nettoyage des plateformes des emplacements des PAV est assuré par la direction de la gestion des déchets d'Annemasse Agglo. L'équipe est constituée en moyenne de deux agents, selon les nécessités de service à la régie de collecte, pour le ramassage des dépôts sauvages. Les fréquences varient en fonction de l'état du PAV.

En complément, les services municipaux assurent aussi un nettoyage, dans le cadre de leur compétence en matière d'entretien de voirie.

## 3. COLLECTE DES TEXTILES

Sur les 12 communes de l'Agglo, des PAV ont été installés pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC). La collecte est effectuée par une entreprise de réinsertion, le Relais France.

**56 PAV** TLC sont en service en 2021. Le nombre de PAV mis en service n'a cessé d'augmenter depuis 2018. Entre 2020 et 2021, le service en lien avec les communes ont augmenté la **dotation de 80% passant de 31 à 56 PAV.**



#### 4. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES VILLES

Depuis de nombreuses années, les petits commerçants des centres villes bénéficient d'une collecte gratuite des gros cartons bruns d'emballages.

En juillet 2009, cette collecte a été étendue sur le territoire en incluant les centres villes de Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage	324	325	338	352	352	324	344	330	366

Cette prestation est assurée par une entreprise privée les mardis et vendredis à partir de 19h.



## 5. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont des centres d'accueil des déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères. Celles-ci sont équipées d'une plateforme haute, pour l'accès des usagers, et de 6 à 15 box en contrebas pour la pose des bennes de 10 à 35m<sup>3</sup>. Ces sites comportent une aire réservée aux PAV et une aire abritée pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Chaque usager (particulier ou professionnel) trie les déchets qu'il apporte sous la surveillance des gardiens de déchetterie. Les gardiens sont chargés de rappeler les consignes de tri et de faire respecter le règlement intérieur voté par le Conseil Communautaire. La qualité du tri étant une condition sine qua non de l'existence de tels sites.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie de Vétraz-Monthoux qui dispose d'un pont bascule pour les pesées entrée/sortie permettant d'éditionner la facturation des dépôts en déchetterie. Les tarifs applicables à chaque catégorie de déchet sont révisés annuellement et votés lors du Conseil Communautaire (plus d'informations sur le site [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)).

### 5.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2021

Les horaires ont été modifiés en avril 2019 afin de supprimer l'alternance été/hiver, source de confusion auprès des usagers, et d'améliorer les conditions de travail des gardiens de déchetterie.

<b>BONNE</b> Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le jeudi
<b>GAILLARD</b> Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h
<b>SAINT-CERGUES</b> Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le mardi
<b>VÉTRAZ-MONTHOUX</b> « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30 Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

***Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.***

## 5.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Toutes les catégories de déchets ne sont pas acceptées sur tous les sites en raison des emplacements disponibles.

## 5.3 LA FREQUENTATION DES SITES

Les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard ont été équipés de boucles de comptage en 2015 et 2016. Le site de Saint-Cergues a été équipé en 2017 et celui de Bonne en octobre 2019. Ces équipements permettent de connaître le taux de fréquentation mais aussi les pics de passage sur les 4 déchetteries.

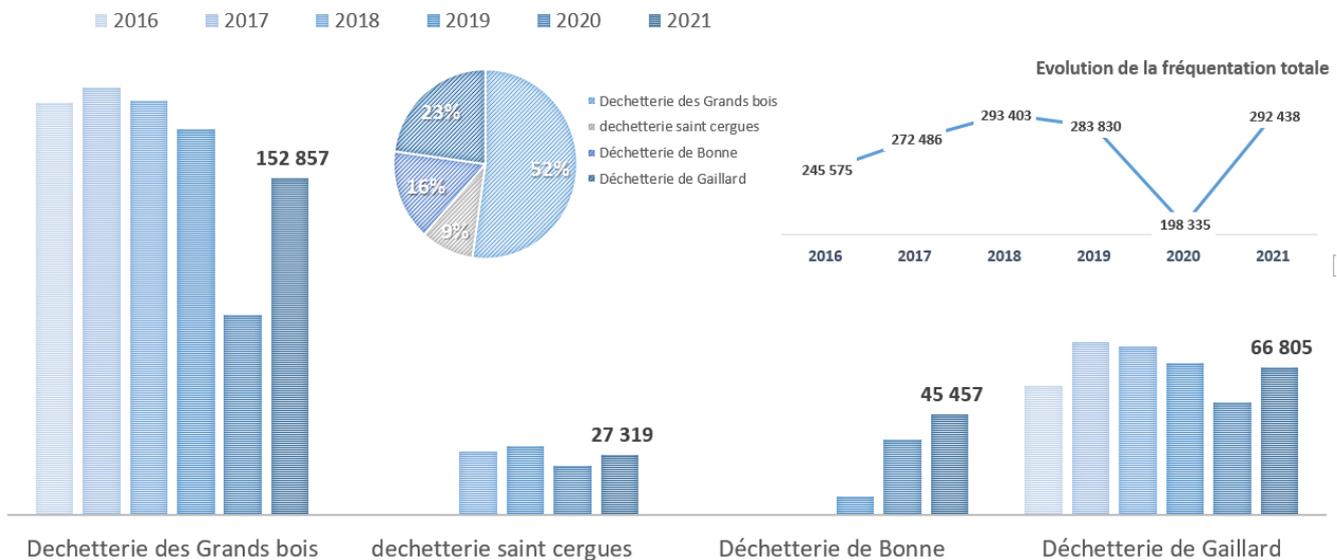
Des soucis techniques ont affecté la collecte des données de ces boucles de comptage au cours de l'année 2021 pour les déchetteries de Vétraz-Monthoux et Saint-Cergues respectivement de janvier à juillet et de juillet à septembre. Les données suivantes sont des reconstitutions statistiques des fréquentations. Sur cette base, la fréquentation totale en 2021 est estimée à **292 438 passages**.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES	Dépôt autorisé			
	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
• Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros				
• Dépôt autorisé seulement pour les particuliers				
Déchets verts (coupe de haies, tonte de pelouse, etc.)	•	•	•	•
Cartons (pliés)	•	•	•	•
Meubles (chaise, meuble de cuisine, etc.)	•	•	•	•
Encombrants	•	•	•	•
Ferraille (uyauterie, objet en fonte, etc.)	•	•	•	•
Gravats (briques, vaisselle, céramique...)	•	•	•	•
Déchets industriels banals (DIB) (laine de Roche, Siporex, etc.)	•			•
Laine de verre		•		•
Placoplâtre	•	•	•	•
Terre				•
Verre plat				•
Bois	•	•	•	•
Fenêtres		•		•
Pneumatiques (sans jantes) (4 pneus maximum par dépôt)	•	•	•	•
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)	•	•	•	•*
Huiles (de moteur ou végétale) (3 litres maximum par dépôt)	•	•	•	•
Déchets dangereux (détergents, peintures, etc.) (100 litres max)	•	•	•	•
Vélos	•	•	•	•
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	•	•	•	•
Emballages recyclables (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)	•	•		•

\* Les professionnels sont autorisés à déposer uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à raclette, ordinateur, téléphone, tablette...)

La fréquentation est donc relativement stable tout comme la distribution entre les différentes déchetteries. On observe une baisse constante de la fréquentation sur la déchetterie des Grands-Bois (Vétraz-Monthoux – hors année 2020 très spécifique) qui reste prévalente du fait de l'accès aux professionnels, et une hausse continue sur la déchetterie de Bonne depuis la réhabilitation.

## EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2016 - 2021



## DETAIL DES DONNEES DE FREQUENTATIONS

### Déchetterie de **Vétraz-Monthoux (Les Grands-Bois)**

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Déchetterie de Vétraz-Monthoux</b>	<b>2021</b>	<b>152 857</b>	<b>464</b>	<b>845</b>	<b>10/07/2021</b>
	<b>2020</b>	90 834	335	744	10/09/2020
	<b>2019</b>	175 219	480	1129	31/05/2019
	<b>2018</b>	188 333	517	1157	11/05/2018

*\*L'année 2020 ne comprend pas la période de fin septembre à décembre et l'année 2021 est reconstituée statistiquement*

### Déchetterie de **Gaillard**

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Déchetterie de Gaillard</b>	<b>2021</b>	<b>66 805</b>	<b>183</b>	<b>423</b>	<b>24/04/2021</b>
	<b>2020</b>	51 158	141	376	20/06/2020
	<b>2019</b>	68 951	189	491	31/05/2019
	<b>2018</b>	76 555	210	530	21/04/2018

### Déchetterie de **Saint-Cergues**

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Déchetterie de Saint Cergues</b>	<b>2021</b>	<b>45 457</b>	<b>81</b>	<b>253</b>	<b>10/07/2021</b>
	<b>2020</b>	22 252	61	224	12/11/2020
	<b>2019</b>	31 176	85	262	13/04/2019
	<b>2018</b>	28 515	78	274	28/04/2018

*\* L'année 2021 est reconstituée statistiquement*

### Déchetterie de **Bonne**

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
<b>Déchetterie de Bonne</b>	<b>2021</b>	<b>27 319</b>	<b>125</b>	<b>346</b>	<b>12/06/2021</b>
	<b>2020</b>	34 091	93	311	20/06/2020
	<b>2019</b>	8 484	94	315	12/10/2019

*\*L'année 2019 ne comprend que le dernier trimestre*

## 5.4 CONTRÔLE D'ACCÈS

Depuis le mois d'octobre 2018, le service déchetterie a déployé une vignette d'accès pour les 4 sites de l'Agglomération. Cet outil a été mis en place pour renforcer le contrôle d'accès et simplifier l'accès aux sites. La vignette est devenue obligatoire au premier septembre 2019.

Elle permet aux habitants d'accéder aux 4 déchetteries sans avoir à présenter un justificatif de domicile à chaque passage.



Les **vignettes, de trois types, PARTICULIER, PROFESSIONNEL et DEROGATION** sont obligatoires pour tout accès aux déchetteries.

Chaque type est réservé exclusivement à une catégorie d'utilisateur et de véhicules.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Vignette **PARTICULIER**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**. Elle est réservée exclusivement aux particuliers et aux véhicules de catégorie 1.

- Vignette **PROFESSIONNEL**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités économiques**. Elle est réservée exclusivement aux professionnels et aux véhicules de catégorie 2 et 3.

- Vignette **DEROGATION + carte de passage**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**. Elle est réservée pour les cas suivants :

- Aux particuliers et aux véhicules de catégorie 2 et 3 (cas par cas),
- Prêt régulier du véhicule par un tiers à un résident de l'Agglo,
- Véhicule de fonction.

Toute vignette dérogation accordée donne lieu à l'établissement d'une carte de passages, limités à **24 par an**, à présenter à chaque passage en déchetterie.

Les personnes qui, sans véhicule, sont obligées de louer, prêter un véhicule pour évacuer leurs déchets devront se munir d'un justificatif de domicile inférieur à 6 mois.

Au 31 décembre 2021, **près de 36 000 vignettes avaient été attribuées** (+6 561 en 2021). Le secrétariat de la direction a aussi connu une forte hausse des appels téléphoniques à ce sujet.

## LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

### 1. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

#### 1.1 TONNAGES GÉNÉRAUX

Gisement Annemasse Agglo (en tonnes)		2010	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021	
Population de référence		78 791	92 938	92 962	93 779	95 626	+1,97%	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles PàP + PAV	28 273	26 642	26 581	26 898	<b>30 101</b>	<b>+11,91%</b>
		Verre	1 854	1 872	1 893	1 948	<b>2 046</b>	<b>+5,03%</b>
		Plastique/Alu	267	225	210	220	<b>228</b>	<b>+3,64%</b>
		Papier/Cartons	2 406	1 733	1 528	1 413	<b>1 603</b>	<b>+13,45%</b>
		Multimatériaux	ND	1 532	1 637	1 610	<b>1 460</b>	<b>-9,32%</b>
		<b>Total OMA</b>	<b>32 800</b>	<b>32 004</b>	<b>31 849</b>	<b>32 088</b>	<b>35 438</b>	<b>+10,44%</b>
	Collectes Spécifiques	Cartons commerces (pro)	304	324	344	330	<b>366</b>	<b>+10,91%</b>
		Textiles	ND	257	268	267	<b>256</b>	<b>-4,12%</b>
		<b>Total collecte spé.</b>	<b>304</b>	<b>774</b>	<b>612</b>	<b>597</b>	<b>622</b>	<b>+4,19%</b>
	Déchetteries	<b>Total déchetteries</b>	<b>17 674</b>	<b>23 339</b>	<b>22 228</b>	<b>16 939</b>	<b>20 004</b>	<b>+18,10%</b>
<b>Total DMA</b>		<b>50 778</b>	<b>56 117</b>	<b>54 808</b>	<b>49 624</b>	<b>56 065</b>	<b>+12,98%</b>	

- Le tonnage global d'ordures ménagères et assimilés collectés a augmenté de 10,44% par rapport à 2020.
- Le tonnage collecté en déchetteries avait fortement diminué en 2020 avec la fermeture des déchetteries pendant le confinement (fermeture sur une période de 6 semaines puis prise de RDV et ouverture progressive). Les tonnages commencent à progresser mais n'ont pas rattrapés ceux des années précédentes.
- La plus forte hausse est sur le tonnage des cartons aussi bien auprès des commerçants que dans les déchetteries.
- Le tonnage d'ordures ménagères incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Valserhône connaît une augmentation de 11.91% qui est à corréliser avec l'augmentation de la population de 1.97 %. Le travail du SDD ne commence qu'à partir de 2022.
- La collecte sélective fluctue en fonction des matériaux.

## 1.2 QUANTITES COLLECTEES PAR HABITANT

Gisement Annemasse Agglo (en kg/hab./an)		2010	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021	
Population de référence		78 791	92 938	92 962	93 779	<b>95 626</b>	<b>+1,97%</b>	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles PàP + PAV	358,84	286,66	285,93	286,82	<b>314,78</b>	<b>+9,75%</b>
		Verre	23,53	20,14	20,36	20,77	<b>21,40</b>	<b>+3,00%</b>
		Plastique/Alu	3,39	2,42	2,26	2,35	<b>2,38</b>	<b>+1,63%</b>
		Papier/Cartons	30,54	18,65	16,44	15,07	<b>16,76</b>	<b>+11,26%</b>
		Multimatériaux	ND	16,48	17,61	17,17	<b>15,27</b>	<b>-11,07%</b>
	<b>Total OMA</b>		<b>416</b>	<b>344</b>	<b>343</b>	<b>342</b>	<b>371</b>	<b>+8,30%</b>
	Collectes Spécifiques	Cartons commerces (pro)	3,86	3,49	3,70	3,52	<b>3,83</b>	<b>+8,77%</b>
		Textiles	ND	2,77	2,88	2,85	<b>2,68</b>	<b>-5,97%</b>
	<b>Total collecte spé.</b>		<b>3,86</b>	<b>6,25</b>	<b>6,58</b>	<b>6,37</b>	<b>6,50</b>	<b>+2,18%</b>
	Déchetteries	<b>Total déchetteries</b>	<b>224,31</b>	<b>251,12</b>	<b>239,11</b>	<b>180,63</b>	<b>209,19</b>	<b>+15,82%</b>
<b>Total DMA</b>		<b>644,46</b>	<b>601,73</b>	<b>588,29</b>	<b>529,17</b>	<b>586,29</b>	<b>+10,79%</b>	

On note :

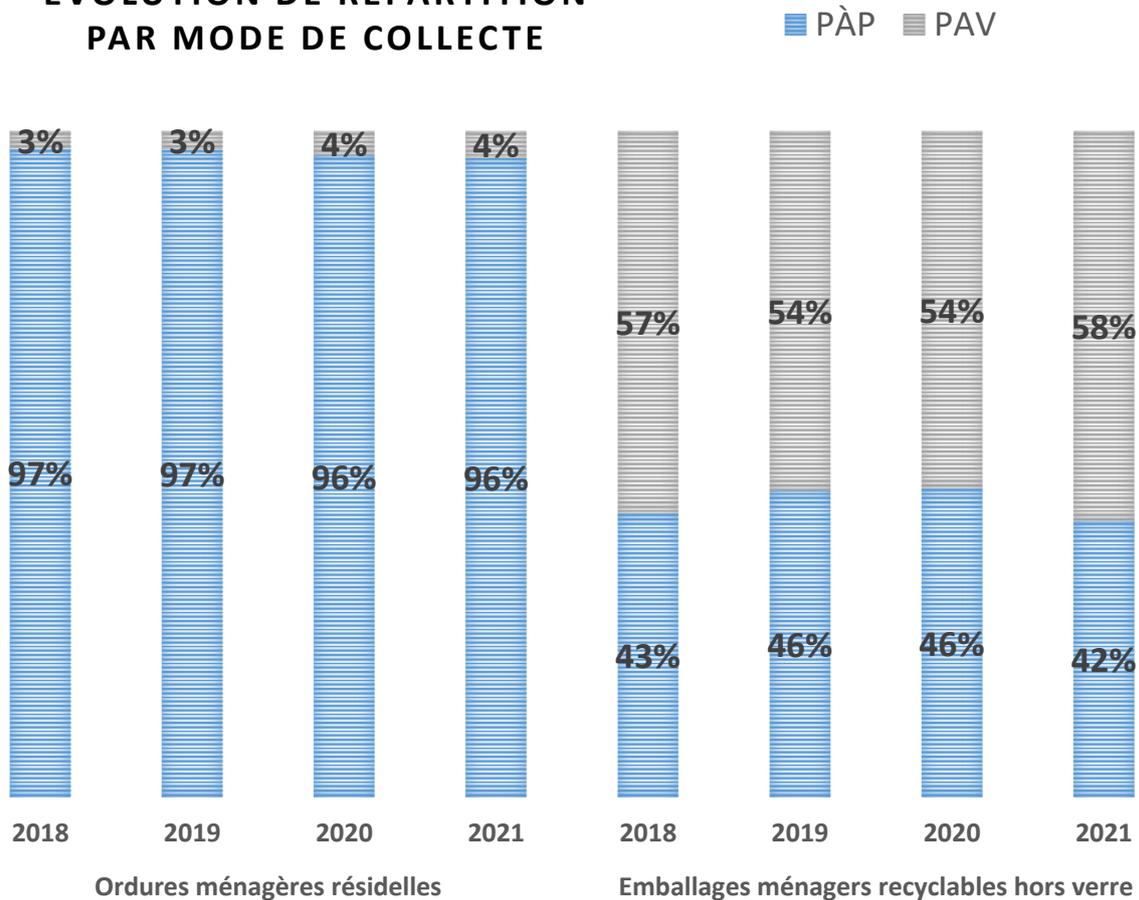
- Une diminution depuis 2010 de la production d'ordures ménagères et assimilés (-44.05 kg par habitant), malgré une hausse de près de 10% entre 2020 et 2021.
- Une augmentation des déchets, entre 2020 et 2021, apportés en déchetteries +28.57 kg par habitant, mais qui n'a pas encore retrouvé les tonnages de 2019 avant la crise COVID\_19
- Une progression sur la filière textile, qui s'explique par l'augmentation du nombre de points de tri sur le territoire,
- Une augmentation de la production de papier/cartonnettes par habitant, qui sont un peu supérieur aux tonnages de 2019. Explication plausible de la collecte des cartons du E-Commerce.

### 1.3 TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE/APPORT VOLONTAIRE

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables hors verre des usagers présentent la particularité d’être collectés selon deux modes de collecte afin d’ajuster les paramètres techniques et économiques aux spécificités du territoire. La répartition entre ces modes de collecte évolue chaque année notamment du fait des installations de PAV.

Au cours des dernières années on note une relative stabilité de ces ratios du fait d’une compensation entre la densification de l’habitat urbain dense et les nouvelles dotations en points d’apport volontaire en zone rurale.

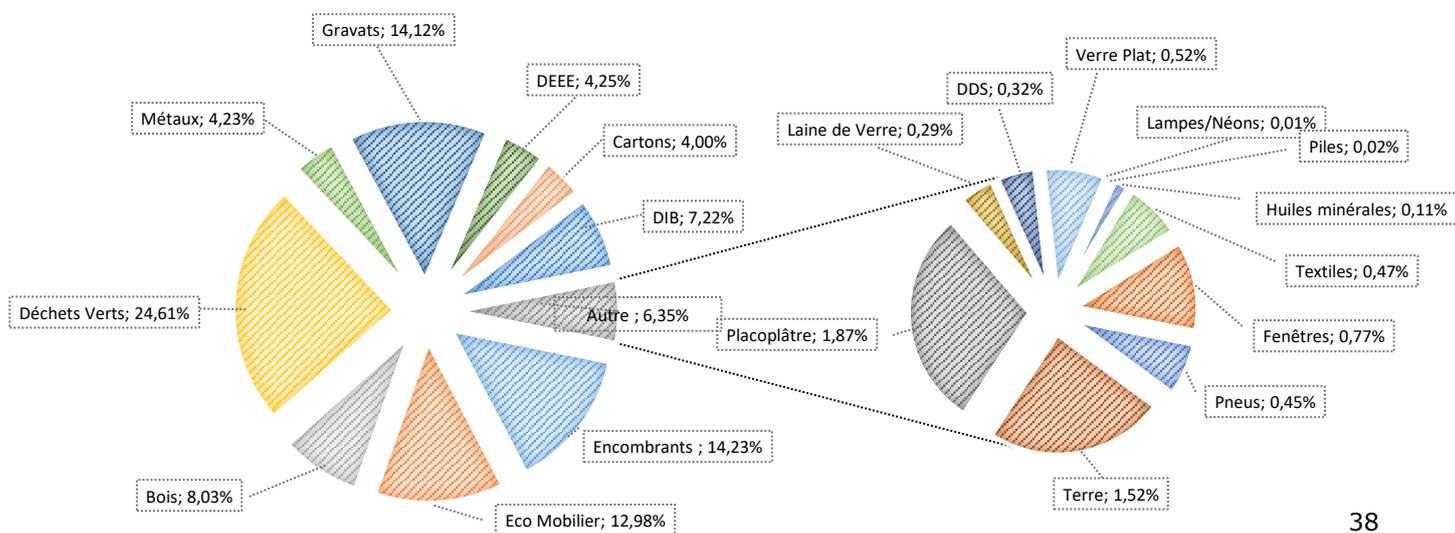
#### EVOLUTION DE RÉPARTITION PAR MODE DE COLLECTE



## 2. TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

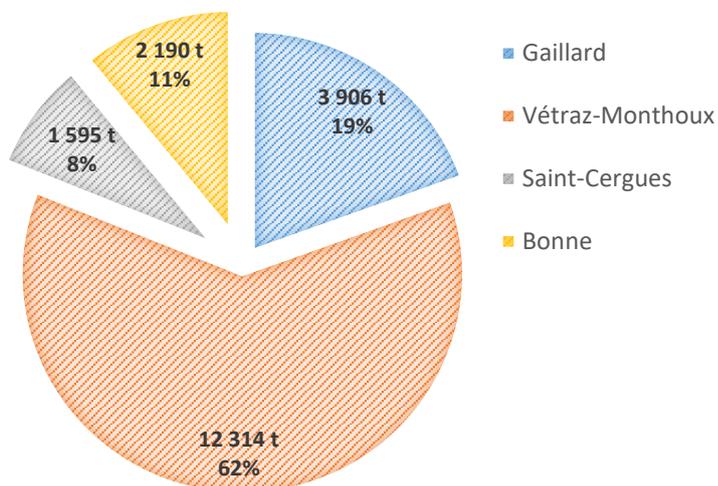
### TONNAGES PAR FLUX :

Gisement Annemasse Agglo (en tonnes)		2010	2018	2019	2020	2021	kg/hab./an (2021)	Evolution 2010/2021 (tonnes)	Evolution 2020/2021 (tonnes)
Population de référence		78 791	92 938	92 962	93 779	95 626		2,0%	2,0%
Déchetteries	Encombrants	4 062	3 043	2 658	2 286,20	2 846,54	29,8	-29,9%	+24,5%
	Eco Mobilier		2 570	2 664	2 015,80	2 595,84	27,1		+28,8%
	Bois	1 599	2 660	2 016	1 510,80	1 607,18	16,8	+0,5%	+6,4%
	Déchets Verts	4 962	4 791	4 545	4 171,90	4 922,21	51,5	-0,8%	+18,0%
	Pneus	73	81	86	77,70	89,06	0,9	+21,6%	+14,6%
	Métaux	867	910	783	722,40	845,80	8,8	-2,4%	+17,1%
	Gravats	4 723	6 623	6 737	3 552,00	2 824,08	29,5	-40,2%	-20,5%
	Terre	NA	181	267	216,30	304,16	3,2	NA	+40,6%
	Placoplâtre	NA	510	453	359,80	374,75	3,9	NA	+4,2%
	Laine de Verre	NA	58	41	38,30	57,98	0,6	NA	+51,4%
	Amiante	8	0	2	5,10	0,00	0,0	-100,0%	NA
	DDS	16	126	162	145,80	63,22	0,7	+299,6%	-56,6%
	DEEE	320	740	747	719,80	849,96	8,9	+166,0%	+18,1%
	Verre Plat	ND	147	89	81,60	103,20	1,1	NA	+26,5%
	Cartons	669	699	617	609,80	800,40	8,4	+19,6%	+31,3%
	Lampes/Néons	1	ND	2	1,30	1,31	0,0	+101,9%	+0,6%
	Piles	5	6	4	5,00	4,75	0,0	-13,4%	-5,0%
	Huiles minérales	NA	20	17	16,60	21,80	0,2	NA	+31,3%
	Textiles	NA	61	90	78,60	94,19	1,0	NA	+19,8%
	Batteries	NA	11	10	5,20	ND	0,0	NA	-100,0%
DIB	NA	37	92	186,60	1 444,38	15,1	NA	+674,1%	
Fenêtres	NA	63	147	132,20	153,18	1,6	NA	+15,9%	
<b>Total déchetteries</b>		<b>17 674</b>	<b>23 339</b>	<b>22 228</b>	<b>16 939</b>	<b>20 004</b>	<b>209,2</b>	<b>18,1%</b>	<b>+18,1%</b>





### TONNAGES PAR SITE :



La déchetterie de Vétraz-Monthoux concentre toujours les 2/3 des tonnages, ce qui est cohérent avec les statistiques de fréquentations.

### TONNAGES DES ARTISANS :



Les tonnages des artisans sont stables sur les 10 dernières années. Ils correspondent à 9 601 passages enregistrés sur le pont bascule pour l'année 2021, là encore stable par rapport aux dernières années (9 136 en 2020 et 8 197 en 2019).

## LE TRAITEMENT DES DECHETS

### 1. LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS

Dans ce cadre, les déchets d'Annemasse Agglo sont valorisés selon 3 modes :

- **la valorisation matière** : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou réemployables,
- **la valorisation organique** : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage,
- **la valorisation énergétique** : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

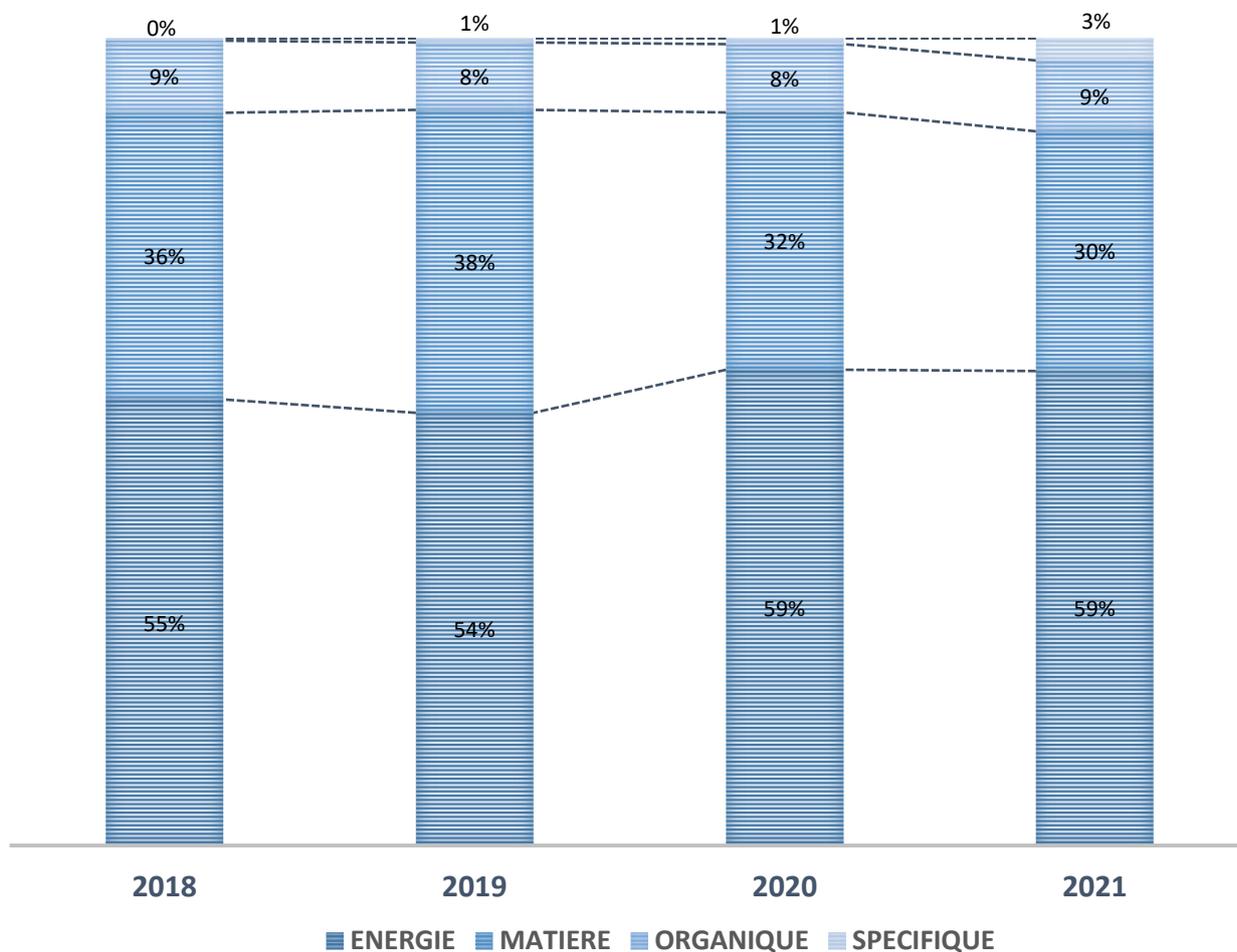
### 2. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION

Modes de traitement Annemasse Agglo		Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères	Quais de transfert d'Etrembières et de Saint- Pierre-en-Faucigny	UVE SIVALOR	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
		Verre	Prestation service Guérin	Glasspack	Valorisation matière
		Plastique/Alu	Prestation service Excoffier (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
		Papier/Cartonnettes			Valorisation matière
		Multimatériaux			Valorisation matière
	Collectes spécifiques	Cartons commerces (pro)	Prestation service Ortec (74)	Envoi chez Excoffier (74)	Valorisation matière
		Textiles	Eco-organisme Le Relais	Centres de tri en France	Valorisation matière

Modes de traitement Annemasse Agglo		Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Déchetteries	Encombrants	Quai de transfert d'Etrembières (74) - régie	UVE SIVALOR (01)	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
		Eco Mobilier	Eco-organisme - prestation service Excoffier	Site Excoffier, Villy-le-Pelloux (74)	Valorisation matière et énergétique
		Bois	Durr Recyclage - Perrignier (74) - régie	Auvergne-Rhône-Alpes et Modène Ecoblocks (Italie)	Valorisation matière/énergétique : bois de chauffage et dés de palette
		Déchets Verts	Compostière de Savoie - Perrignier (74) - régie	Compostière de Savoie (74)	Valorisation organique : amendements pour terres agricoles et vente
		Pneus	Granulutex - Perrignier (74) - régie	Perrignier (74)	Tri, valorisation : pneumatiques entiers en chantier de TP, broyat : chantiers TP, granulation, énergétique en cimenterie
		Métaux	Prestation service - Excoffier	Groisy (74)	Tri et broyage pour réutilisation
		Gravats	Rey Frères - Lully (74) - régie	Rey Frères - Lully (74)	Valorisation matière : concassage et crible pour réutilisation
		Terre	CSP Allinges (74) - régie	ISDI CET 3	Valorisation matière : remblai
		Placoplatre	CSP Allinges (74)- régie	Nantet, Francin (73)	Valorisation matière : production de nouvelles plaques de plâtre
		Laine de Verre	Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Isoverre (Orange, 83)	Valorisation matière : procédé de traitement pour réinsertion dans la fabrication de la laine de verre
		DDS	Eco-organisme - EcoDDS prestation service Excoffier Prestation service Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	TREDI (38) DEM CHAUNY (02) TRD ORTEC (08) HOMBOURG (68)	Valorisation énergétique
		DEEE	Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées
		Verre Plat	Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Solover, Vial Recyclage (42)	Valorisation matière : tri optique puis fonte pour l'industrie du verre
		Cartons	Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
		Lampes/Néons	Eco-organisme EcoSystem - prestation de service Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées
		Huiles minérales	Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	Troglitz : Allemagne ou Italie	Valorisation matière : régénération des huiles ou utilisation en combustibles
		DIB	CSP Allinges (74) - régie	Sibuet (73)	Valorisation matière : production de combustibles solides de récupération
Fenêtres	CSP Allinges (74) - régie	Nantet (73)	Séparation des menuiseries du verre plat. Production de panneaux agglomérés et verre.		

### 3. EVOLUTIONS DES MODES DE TRAITEMENT & VALORISATION

	2018	2019	2020	2021
ENERGIE	29 722 t	29 381 t	29 327 t	32 948 t
MATIERE	19 104 t	20 568 t	15 865 t	16 659 t
ORGANIQUE	4 791 t	4 571 t	4 198 t	4 922 t
SPECIFIQUE	158 t	288 t	366 t	1 535 t
Total	53 776 t	54 808 t	49 756 t	56 064 t



Les ratios de valorisation sont stables, même si l'on observe une légère baisse de la valorisation matière sur les dernières années.

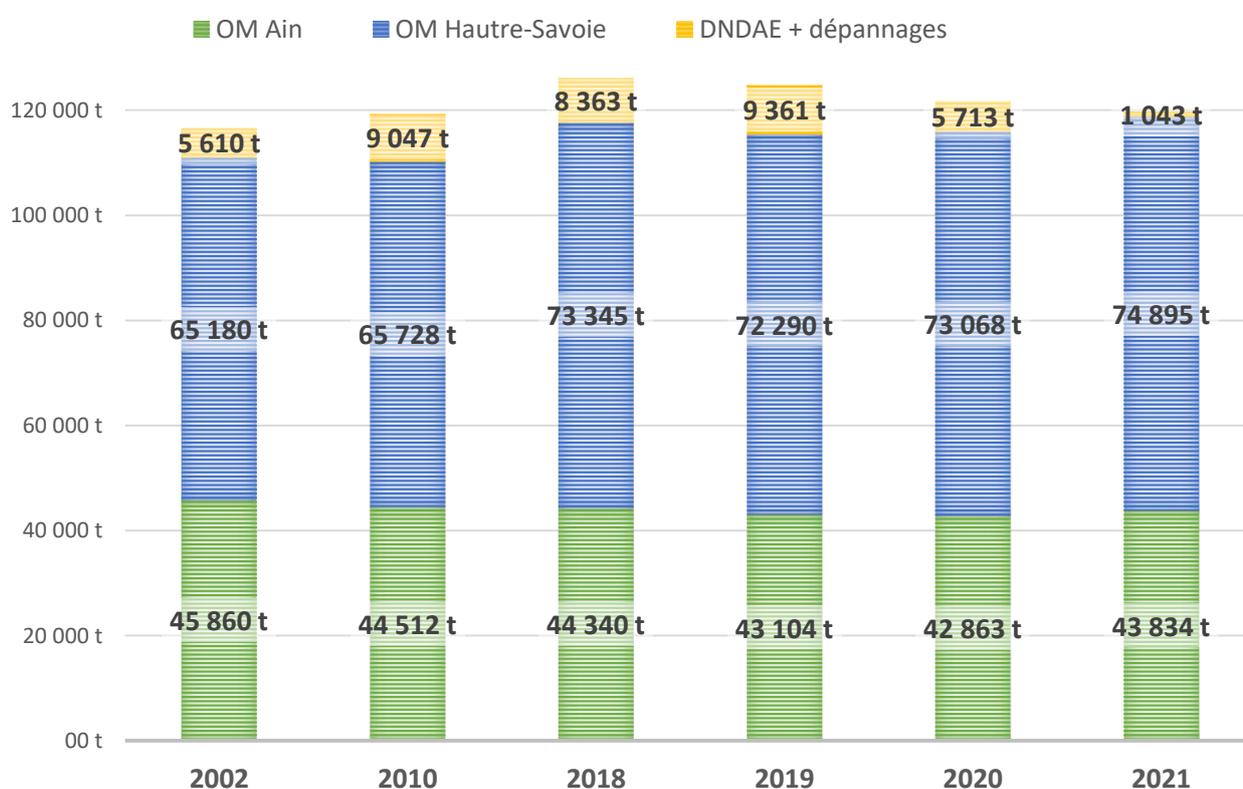
#### 4. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SIVALOR

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des Déchets Encombrants des Ménages (DEM) collectés en déchetteries, est effectué par incinération, à l'Unité de Valorisation Énergétique de Valserhône construite et gérée par le SIVALOR et mise en service en août 1998.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Etrembières, où ils sont vidés dans une trémie puis compactés dans des conteneurs pour être transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés.

Les données suivantes sont issues du Rapport d'Activité de l'UVE transmis par le SIVALOR.

##### Répartition et évolution des déchets à destination de l'incinérateur :



## Récapitulatif d'exploitation 2021 :

### LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

#### Tonnages

		Évolution / 2020
Compactés à Saint Pierre en Faucigny (74) :	14 707 tonnes	
Compactés à Etrembières (74) :	42 598 tonnes	
<b>TOTAL livraisons sur les quais de transfert</b>	<b>57 305 tonnes</b>	
<b>TOTAL tonnages confiés à Forwardis</b>	<b>17 673 tonnes</b>	<b>- 67,30 %</b>

*(dont 5 219 tonnes par route)*



NB : En 2021, la majorité des déchets réceptionnés sur les sites d'Etrembières et de Saint Pierre en Faucigny entre les mois d'avril et décembre a été déournée vers d'autres sites de traitement par voie routière en raison des travaux de remplacement du traitement des fumées de l'UVE de VALSERHONNE. Ainsi, la part des déchets transportés par train s'en est trouvée très impactée par rapport aux autres années.

### RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION ANNÉE 2021

#### Bilan temps de fonctionnement et PCI

Temps de fonctionnement		PCI moyen
LIGNE 1	2 273 heures	2 289 (kcal/tonne)
LIGNE 2	2 226 heures	

#### Bilan hydraulique (m<sup>3</sup>)

Eau de ville prélevée	11 490
Eau du Rhône utilisée	11 565 913
Production eau filtrée	96 623
Production eau déminéralisée	5 132

#### Bilan réactifs

Chaux (t)	94
Soude (t)	72
Bicar (t)	39
TMT (kg)	352
Propane (MWh)	2 405
Charbon actif (t)	19
Urée (t)	196

#### Bilan déchets (tonnes)

Déchets incinérés (t)	34 515
Déchets déournée (t)	81 407
Mâchefers valorisés (t)	10 156
Ferrailles recyclées (t)	987
Non ferreux Brut (t)	116
Non ferreux Net (t)	76
REFIOM (t)	897

#### Bilan électrique

Vapeur produite (t)	106 848
Electricité produite (MWh)	17 874
Electricité consommée (MWh)	7 401
Electricité achetée (MWh)	3 009
Electricité vendue (MWh)	13 481



## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE EN 2021

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

**Pe** Performance Énergétique de l'installation

**Ee.p** Électricité produite par l'installation (MWh/an)

**Eth.p** Chaleur produite par l'installation (MWh/an) - Valorisation par réchauffage de l'air de combustion des fours et de la bache alimentaire

**Eth.a** Énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

**Ec.a** Énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

**Ee.a** Énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

**2,3** Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

**T** Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE.

Dans le cas du SIDEFAGE, les facteurs ci-dessus ont été pour l'année 2020 les suivants :

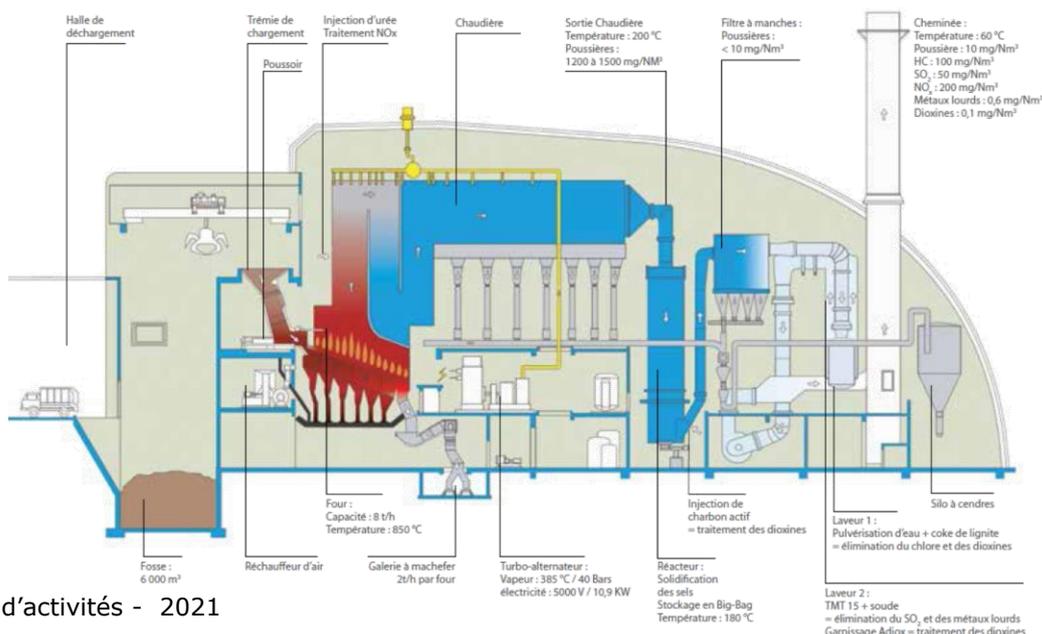
	Résultats 2021	Unité
<b>Ee.p</b>	17 874	MWh
<b>Eth.p</b>	15 182	MWh
<b>Eth.a</b>	0	MWh
<b>Ec.a</b>	2 405	MWh
<b>Ee.a</b>	3 009	MWh
<b>T</b>	34 515	Tonnes

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times 17\ 874 + 1,1 \times 15\ 182) - (2,6 \times 3\ 009 + 1,1 \times 0 + 2\ 405)] / (2,3 \times 34\ 515)$$

$$Pe = 0,726$$

Le résultat étant supérieur à 0,65 l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé. L'indice de performance énergétique R1 suivant le mode de calcul européen est de 0,669.

L'usine est équipée d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Une partie est utilisée sur place pour son fonctionnement, le reste est vendu à EDF. Il s'agit d'un traitement par valorisation énergétique.



## LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

### 1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

La direction de la gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe financé majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est assise sur les bases de la taxe foncière.

#### Evolution du taux de TEOM :

	2009	2010	2011	2012	2013 - 2020	2021
Secteur Voirons	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	<b>8,50%</b>
Secteur Annemasse	8,99%	8,87%				

#### Evolution du coût de traitement des déchets incinérables :

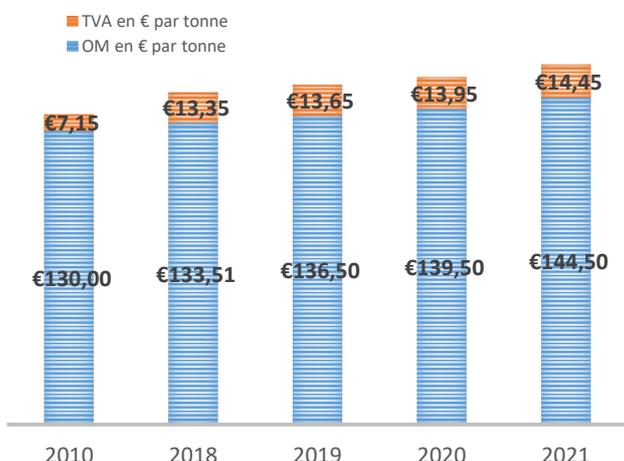
Cotisations et tarifs SIVALOR 2021 :

Cotisations 2021 Des adhérents, par habitant (sur la base de la population DGF selon les statuts du SIVALOR)	
Budget principal	1,20 €
Budget annexe Tri / Recyclage	3 €

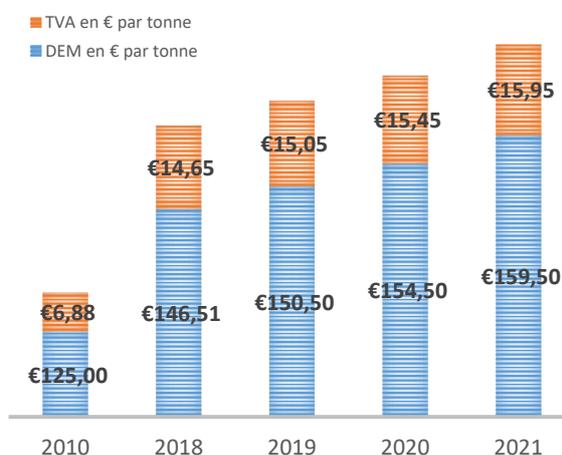
Tarifs 2021 Traitement des déchets (en € HT/tonne + TVA à 10%)	
Transfert (ordures ménagères)	39 €
Ordures ménagères et assimilées	96 €*
Déchets encombrants ménagers	111 €*
Petits incinérables de déchetteries	96 €*
Déchets verts - traitement	49 €
Déchets verts - transfert	Selon origine et densité

\*+ Taxe Communale (1,50 € µHT/ tonne) et TGAP (8,00 € HT / tonne).

#### EVOLUTION DU COÛT DE TRANSFERT ET TRAITEMENT DES ORDURES Ménagères



#### EVOLUTION DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS Ménagères

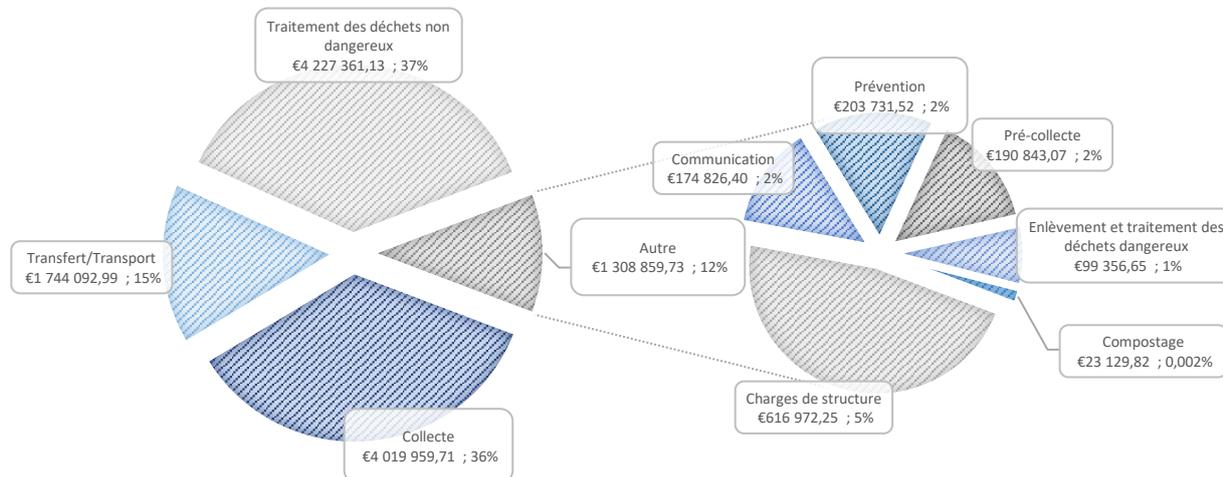


## 2. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées dans les tableaux suivants. Pour précision :

- La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte est effectuée en régie,
- La collecte des ordures ménagères en apport volontaire est effectuée en prestation de service,
- La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée en prestation de service (porte-à-porte/apport volontaire),
- La collecte des déchetteries est effectuée, en partie, en régie,
- Le traitement des déchets (collecte et déchetteries) est effectué en prestation de service.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES 2021



<b>Dépenses de fonctionnement 2021(CA) :</b>	<b>11 300 273,55</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2020 (CA) :</b>	<b>10 404 081,53</b>
<b>Différentiel :</b>	<b>+ 8,61%</b>

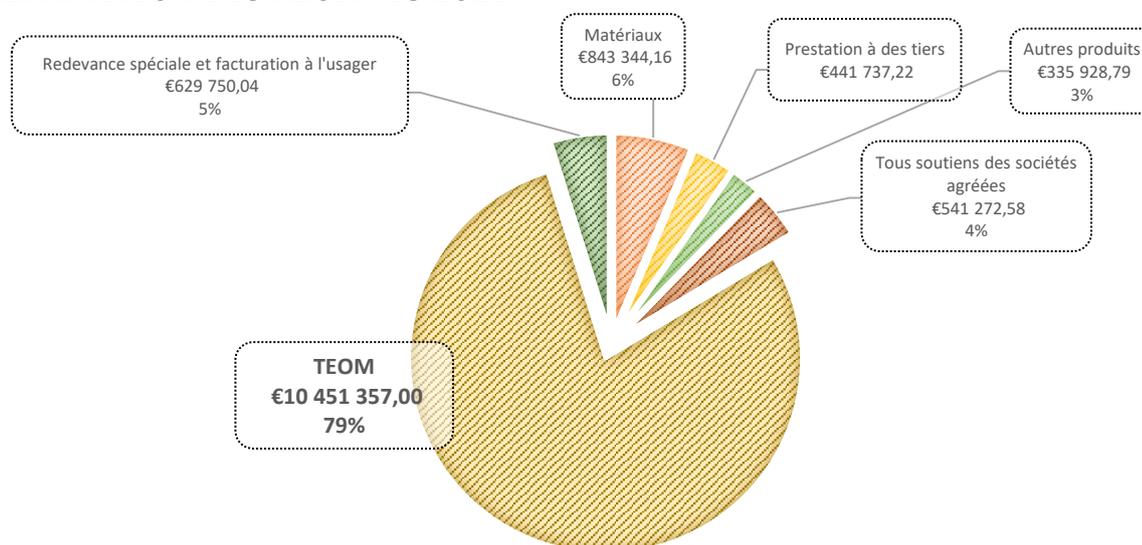
Le montant annuel des dépenses de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel d'Annemasse Agglo directement affectées à la collecte des déchets ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments, infrastructures...).

En 2021, les dépenses de prévention et de gestion des déchets (fonctionnement et amortissements) se sont élevées à 11.3 M€, soit une augmentation de 8.61% par rapport à 2020.



<b>COMMUNICATION :</b>	2 % principalement les dépenses de communication à destination des usagers et de la présentation du Schéma Directeur des Déchets.
<b>PRÉVENTION :</b>	2% mise à disposition de composteurs et élaboration du PLPDMA.
<b>PRÉ-COLLECTE :</b>	2% fourniture de bacs à ordures ménagères et tri sélectif.
<b>COLLECTE :</b>	36% collecte en bacs, en conteneurs en apport volontaire et en déchetteries.
<b>TRANSFERT, TRANSPORT:</b>	15% en régie pour les OMR et par prestation de service pour les multimatériaux et cartons des commerçants. Une part en régie et une part en prestation pour les déchetteries.
<b>TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX :</b>	Comprend l'incinération et la valorisation du tri.
<b>COMPOSTAGE :</b>	Traitement des déchets verts en déchetteries.
<b>TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX :</b>	1% traitement des déchets dangereux issus des déchetteries.

## RÉPARTITION DES RECETTES 2021



Les recettes (hors TEOM) proviennent de :

<b>REDEVANCE SPÉCIALE ET FACTURATION A L'USAGER :</b>	5 % facturation des professionnels en fonction du volume d'ordures ménagères produit par semaine. Facturation des déchets déposés à la déchetterie de Vétraz-Monthoux.
<b>PRESTATIONS A DES TIERS :</b>	3% revente de conteneurs, mise à disposition de composteurs.
<b>MATÉRIAUX :</b>	7% revente des matières : ferraille et batteries. (en augmentation par rapport à 2020)
<b>TOUS SOUTIENS DE SOCIÉTÉS AGRÉÉES :</b>	4% soutiens d'éco-organismes : Ecosystèmes, Eco-Mobilier.

### 3. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont intégrés dans la matrice des coûts (Comptacoût méthode ADEME) par le biais des amortissements.

Néanmoins, en 2021, le **montant des investissements réalisés est de 0,5 M€** dont notamment 0,4M€ pour l'acquisition d'une microbenne et d'un véhicule de collecte pour les ordures ménagères.

### 4. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE

La direction de la gestion des déchets s'est engagée dans la démarche ComptaCoût concernant l'analyse des indicateurs financiers. La formation dispensée par l'ADEME a été effectuée et la mise en œuvre de cette nouvelle méthode se fait parallèlement à la rédaction du rapport annuel, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021. Les matrices 2019 et 2021 sont en cours de validation et permettront d'établir les différents coûts d'analyse du service public.

### 5. LA REDEVANCE SPÉCIALE

#### 5.1 FONCTIONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Redevance Spéciale a été étendue à l'ensemble des producteurs de déchets sur le territoire d'Annemasse Agglo et couvre les 12 communes. Celle-ci est appliquée de la manière suivante :

Les redevables	Les dispositions financières
« Exonérés de droit » art. 1382 du CGI	⇒ Payent la RS au 1 <sup>er</sup> litre de déchets produit
« Gros producteurs » >1500L/semaine	⇒ Passent par une entreprise privée : exonérés de leur TEOM et ne payent pas la RS ⇒ Utilisent le service public : exonérés de leur TEOM et payent la RS dès le 1 <sup>er</sup> litre de déchets produit
« Petits producteurs » <1500L/semaine	⇒ Payent la TEOM et ne sont pas soumis à la RS

Les tarifs sont appliqués suivant une grille tarifaire révisée annuellement et votée par le Conseil Communautaire.

#### 5.2 PRINCIPE DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPECIALE

$$RS = (\text{Volume des bacs} \times \text{Nombre de levées} \times \text{Coût au litre}) + 80 \text{ €/an}$$

Part variable
Part fixe

**Coût au litre d'ordures ménagères en 2021 : 0,037 €**

## BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

### 2021

#### ■ Globalité du service

- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets
- Validation du schéma directeur déchets des années 2021 à 2030

#### ■ Collecte des ordures ménagères

- Actualisation de la cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères
- Lancement d'un groupe de travail sur la gestion des dépôts sauvages

#### ■ Déchetteries

- Aménagements divers

#### ■ Prévention et prospective

- Réalisation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Mise à disposition de lombricomposteurs
- Campagne de sensibilisation en porte à porte sur le tri sélectif

### 2022

#### ■ Globalité du service

- Réorganisation du service prévention, tri et prospective
- Début des projets planifiés de 2022 à 2027

#### ■ Collecte des ordures ménagères

- Optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères
- Poursuite groupe de travail sur la gestion des dépôts sauvages
- Déploiement collecte des cartons et densification PAV verre

#### ■ Déchetteries

- Projet collecte des encombrants aux personnes prioritaires
- Projet amélioration du contrôle d'accès

#### ■ Prévention et prospective

- Projet collecte biodéchets secteur dense
- Projet extension de la zone de tri en porte à porte
- Projet déploiement des PAV OM et tri sur les communes périphériques
- Mise en œuvre des actions du PLPDMA